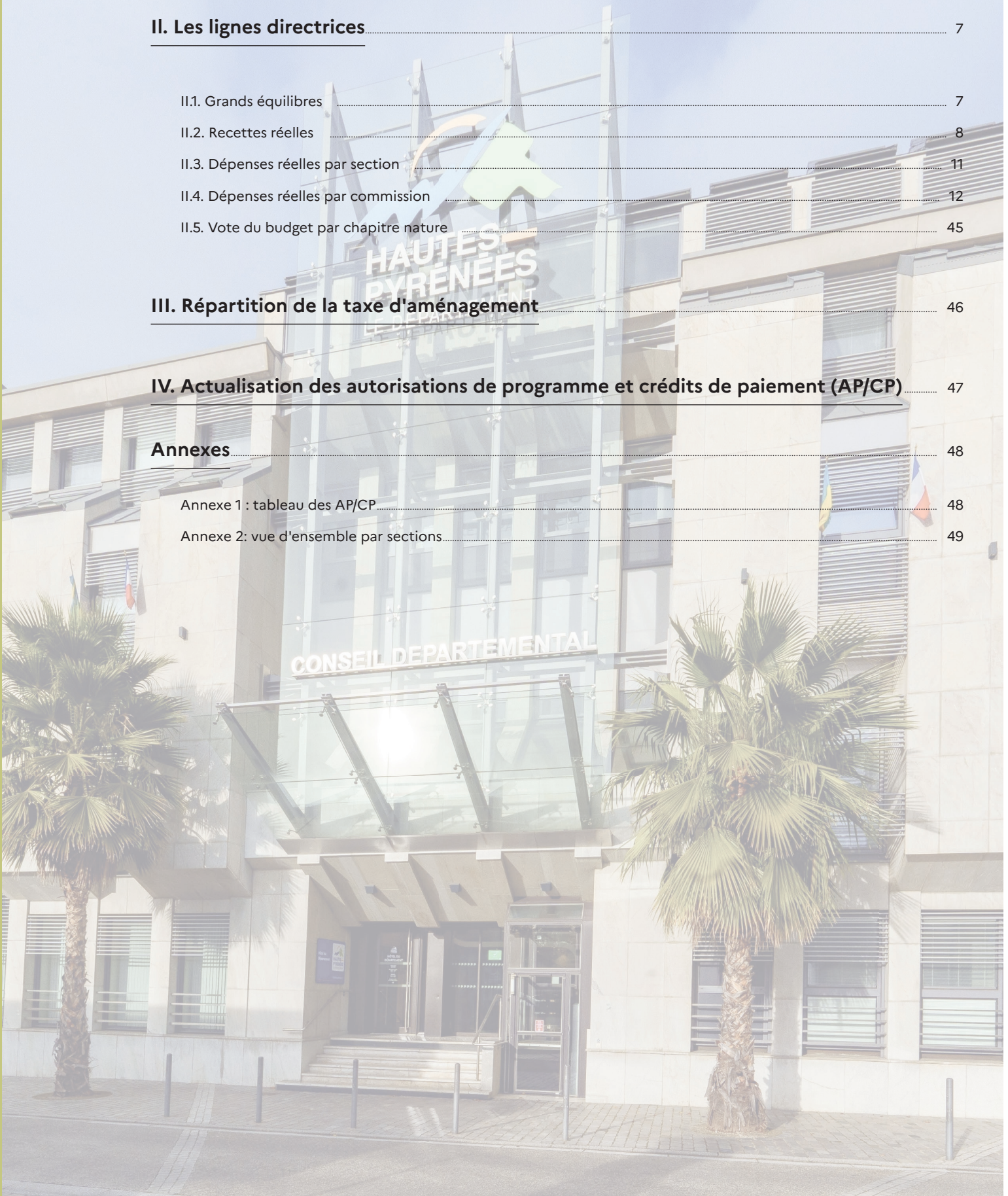




BUDGET PRIMITIF 2026

SOMMAIRE

I. Synthèse	4
II. Les lignes directrices	7
II.1. Grands équilibres	7
II.2. Recettes réelles	8
II.3. Dépenses réelles par section	11
II.4. Dépenses réelles par commission	12
II.5. Vote du budget par chapitre nature	45
III. Répartition de la taxe d'aménagement	46
IV. Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)	47
Annexes	48
Annexe 1 : tableau des AP/CP	48
Annexe 2 : vue d'ensemble par sections	49





ÉDITO

L'adoption de son budget primitif coïncidant avec l'installation de nouvelles municipalités, le Département a souhaité pleinement réaffirmer son rôle de premier partenaire des communes. En effet selon le baromètre Quorum 2025, 85 % des maires de communes rurales considèrent le Département comme le partenaire le plus fiable et 78 % estiment qu'il permet la réalisation de projets qui n'auraient pas pu voir le jour sans son appui.

C'est pourquoi j'ai souhaité que l'Assemblée puisse décider d'une augmentation d'un million d'euros pour les aides aux communes, ce qui porte à environ 21 millions d'euros le budget total du Département consacré au soutien des collectivités locales en 2026.

Ce soutien renforcé s'inscrit pourtant dans un cadre contraint. Une nouvelle fois, les décisions de l'État pèsent sur nos équilibres financiers, limitant nos marges de manœuvre alors même que les besoins sociaux et territoriaux demeurent élevés.

Face à ces contraintes, le Département continue de gérer au plus juste ses dépenses de fonctionnement, et ce dans la lignée de la politique menée depuis plus de dix ans. Grâce à cette maîtrise, nous prévoyons cette année d'investir 86 millions d'euros pour pouvoir soutenir les projets des collectivités territoriales, sans oublier le patrimoine départemental (routes, collèges...).

Un budget qui se veut donc ambitieux et volontariste en investissement, sans pour autant baisser la garde dans la gestion de nos politiques de solidarités qui sont le cœur de notre métier. Cette année encore, plus de la moitié de nos dépenses y seront consacrées.

Le budget présenté dans ce rapport traduit ainsi une volonté affirmée, celle de préparer l'avenir et de servir les Haut-Pyrénéens.

Michel Pélieu

*Président du Département
des Hautes-Pyrénées*

I. SYNTHÈSE : poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement et nos efforts en matière d'investissement

Comme constaté lors du débat en Assemblée départementale du 7 février, la trajectoire combinant maîtrise du fonctionnement et maintien à un haut niveau de l'investissement est soutenable dans la durée, à condition de veiller à :

- Rester vigilant pour aborder avec confiance les exercices à venir, notamment dans le suivi des dépenses sociales
- Poursuivre le travail d'identification et de mise en œuvre de marges de manœuvre pour les équilibres budgétaires futurs
- Maintenir un volume d'investissement ambitieux en 2026 et suivantes
- Compenser toute nouvelle dépense par une économie équivalente.
- Anticiper l'équilibre des exercices suivants.

Le budget que je vous propose ci-après reflète cette volonté d'action. Il s'établit au total à près de 566 M€, dont 476 M€ d'écritures réelles :

- Fonctionnement dépenses : 344,6 M€ en réel ;
- Investissement dépenses : 131,5 M€ en réel, dont 86 M€ inscrits dans le plan pluriannuel d'investissement.

Vue d'ensemble par section

Dépenses
565 525 375 €

Recettes
565 525 375 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement	344 632 312 €	Recettes réelles de fonctionnement	410 731 421 €
Dont dépenses pour aléas	12 715 518 €	Dont excédent reporté	39 297 364 €
Dépenses d'ordre	76 099 109 €	Recettes d'ordre	10 000 000 €
Total dépenses de fonctionnement	420 731 421 €	Total recettes de fonctionnement	420 731 421 €

INVESTISSEMENT

Dépenses d'ordre	13 300 000	Recettes d'ordre	79 399 109 €
Dépenses réelles d'investissement	131 493 954	Recettes réelles d'investissement	65 394 845 €
Dont PPI (avec 0,9 M€ de Travaux dégâts intempéries)	86 000 000 €	Dont emprunt d'équilibre	20 000 000 €
Dont capital de la dette bancaire (hors PPP)	13 577 635 €		
Total dépenses d'investissement	144 793 954	Total recettes d'investissement	144 793 954 €

Concernant les recettes :

Plusieurs mécanismes concernant les recettes des collectivités territoriales ont été adoptés dans la loi de finances pour 2026 afin de les associer au redressement des finances publiques. Comme l'an dernier, le Département n'est pas soumis au prélèvement sur les recettes dénommé « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » (DiLiCo). Mais après le gel en 2025 de la dynamique des recettes des fractions de TVA (qui remplacent la taxe foncière sur le foncier bâti depuis 2021 et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises depuis 2022), cette dynamique sera en 2026 minorée de l'inflation, soit environ 1,1M€. Et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) baissera de 0,7M€. L'effort demandé par la loi de finances pour 2026 sur nos recettes est ainsi estimé à 1,8M€.

Le produit de la taxe spéciale sur les contrats d'assurance devrait connaître une augmentation comme lors des exercices précédents estimée à 7,4% (+4,7M€). Le Département n'a pas augmenté son taux de droits de mutation à titre onéreux

(DMTO) sur les cessions immobilières (inchangé à 4,5%) mais la légère reprise du marché de l'immobilier devrait augmenter le produit perçu. Quant aux dotations de l'Etat, elles restent stables. C'est pourquoi je vous propose d'inscrire en 2026 :

- 99,4M€ de fractions de TVA et 36,4M€ pour les DMTO : soit des augmentations respectives de 1,5 % et 2,9 % par rapport au CA 2025 ;
- 68,9M€ de taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA), soit une augmentation de 7,4 % par rapport à 2025 ;
- 49,8M€ de dotation globale de fonctionnement: montant stable depuis 2018.

Pour financer une partie de nos investissements, je vous propose de porter l'autorisation maximale d'emprunt à 20M€. En parallèle, le Département recherche systématiquement d'autres sources de financement public notamment la dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID).

Concernant les dépenses :

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, et dans le but de maîtriser au mieux notre fonctionnement, les autorisations de dépenses ont été inscrites au plus près des besoins. Elles ont été définies sur la base du réalisé 2025. Hors dépenses pour aléas, les inscriptions supplémentaires à hauteur de 12,3M€ correspondent, soit à des financements répondant à des projets déjà validés par notre collectivité, soit à des dépenses contraintes qui nous sont imposées par des décisions nationales (AIS, hébergement, cotisation CNRACL...).

Les dépenses sociales (assistants familiaux compris) représentent 56% de nos dépenses de fonctionnement. Cette part monte à près de 62% en intégrant la totalité des dépenses de personnels affectées.

Quant aux dépenses liées à la masse salariale (hors assistants familiaux), elles représentent 22% de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Une enveloppe dédiée à des dépenses pour aléas est par ailleurs inscrite pour un montant de 12,7M€. Elle nous permettra de faire face, si nécessaire, à de nouvelles dépenses.

Cette méthode de construction budgétaire vise à poursuivre une trajectoire de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement afin d'autofinancer le plus possible un niveau élevé d'investissement (86M€), tout en préservant des marges de manœuvre pour les exercices suivants.



II. Les lignes directrices

II.1. Les grands équilibres

Recettes	Budget Total 2025	Compte Administratif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution CA 2025 à BP 2026
Fonct réel	402 354 323	411 697 624	410 731 421	-0,2 %
Fonct ordre	9 100 000	9 094 664	10 000 000	
Total fonctionnement	411 454 323	420 792 288	420 731 421	
Invt réel	71 653 519	69 816 817	65 394 845	-6,3 %
Invt ordre	78 630 236	32 277 788	79 399 109	
Total investissement	150 283 755	102 094 605	144 793 954	
Total recettes	561 738 078	522 886 893	565 525 375	
Dépenses	Budget Total 2025	Compte Administratif 2025	Budget Primitif 2026	Evolution CA 2025 à BP 2026
Fonct réel	336 124 087	319 629 089	344 632 312	7,8 %
Fonct ordre	75 330 236	29 949 516	76 099 109	
Total fonctionnement	411 454 323	349 578 605	420 731 421	
Invt réel	137 883 755	122 587 989	131 493 954	7,3 %
Invt ordre	12 400 000	11 422 935	13 300 000	
Total investissement	150 283 755	134 010 924	144 793 954	
Total dépenses	561 738 078	483 589 529	565 525 375	

Le budget primitif total s'élève à 565,5M€ dont 476M€ d'écritures réelles, c'est-à-dire donnant lieu à décaissement ou à encaissement. Il apparaît en hausse de 3,8M€ par rapport au budget total 2025.

En fonctionnement, les dépenses réelles s'élèvent à 344,6M€ (331,9M€ hors dépenses pour aléas de 12,7M€) au BP 2026. L'écart entre la prévision 2026 et le réalisé 2025 (319,6M€) est dû à la non réalisation des dépenses pour aléas de 11,6M€ en 2025. C'est pourquoi l'évolution de 7,8 % n'est ici pas significative. Hors « dépenses pour aléas », les dépenses pour 2026 sont en augmentation de 12,3M€ (soit +3,8 %) par rapport au réalisé 2025. L'essentiel de ces 12,3M€ concerne notamment :

- Les dépenses sociales pour près de 6M€ (allocations individuelles de solidarité, dépenses d'hébergement, aide sociale à l'enfance),
- Une nouvelle augmentation de la cotisation

retraite auprès de la CNRACL pour près de 1M€,

- L'augmentation de la participation à Pyrénia : + 0,7M€,
- L'augmentation de la participation à la Régie Haut Débit : + 0,6M€,
- L'augmentation de la provision pour le compte épargne temps : + 1M€.

En investissement, les dépenses réelles s'élèvent à 131,5M€ (130,6M€ hors travaux dégâts intempéries de 0,9M€) au BP 2026. L'écart entre la prévision 2026 et le réalisé 2025 (122,6M€) est dû à la non réalisation des travaux dégâts intempéries de 8,4M€ en 2025. C'est pourquoi ici aussi l'évolution affichée de 7,3 % n'est pas significative. Des 131,5M€, doivent être soustraits le remboursement de la dette (13,6M€) ainsi que le solde d'investissement reporté de l'année précédente de 31,9M€, pour arriver au plan pluriannuel d'investissement (PPI), qui rassemble

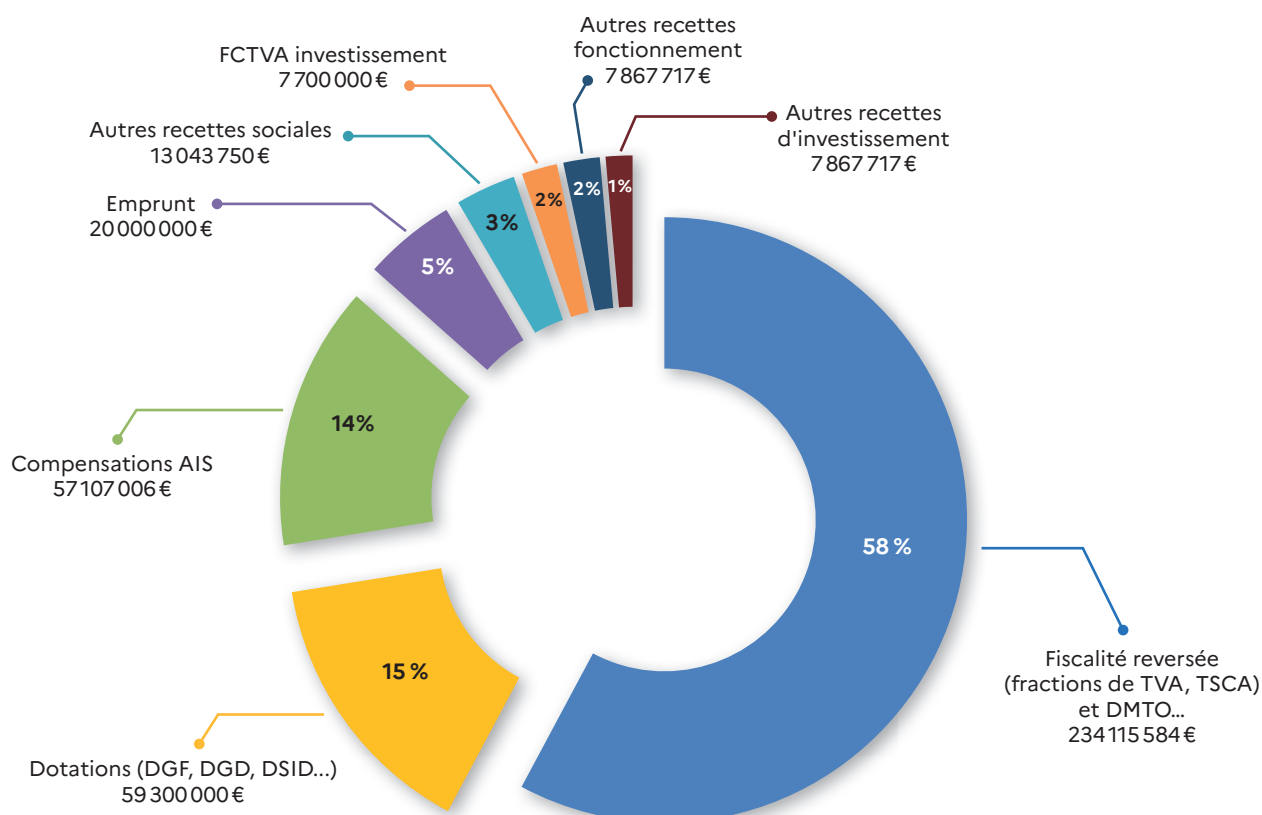
les dépenses d'équipement par lesquelles le Département soutient l'activité du territoire, à hauteur de 86 M€ en 2026.

En 2025, l'excédent antérieur reporté de 2024 (36,6M€), les recettes exceptionnelles et la construction vigilante du budget ont permis de faire face aux hausses contraintes de nos dépenses.

De même, en 2026, l'excédent reporté de 2025 en hausse (+ 2,7M€) demeure à un niveau important (39,3 M€) et contribue à maintenir une part conséquente d'autofinancement du PPI, tout en limitant le recours à l'emprunt d'équilibre à 20 M€.

II.2. Recettes réelles de fonctionnement et d'investissement

Au total, près de 405 M€ (hors excédent de fonctionnement et neutralisation du résultat reporté investissement), dont 371,4 M€ en fonctionnement et 33,5 M€ en investissement.



II.2.1 Vue d'ensemble des recettes de fonctionnement

Hors excédent reporté, les recettes réelles de fonctionnement du BP 2026 sont estimées à 371,4 M€, soit une baisse de 3,7 M€ par rapport au réalisé 2025 (375,1 M€). La prévision des recettes 2026 par rapport au réalisé 2025 est en diminution; cela s'explique par la perception de recettes exceptionnelles en 2025 pour 6,1 M€ (redevances hydroélectriques, participation de l'Etat et de la CNSA dans le cadre de la protection de l'enfance et de la loi bien vieillir, recette CNSA

au titre de la réforme des concours CNSA qui a fusionné les concours APA et PCH).

Le tableau ci-dessous présente en détail l'évolution de nos différentes recettes. Ces propositions découlent, soit de montants indiqués dans la loi de finances, soit de prévisions de l'association Départements de France (DF), soit d'estimations internes.

Recettes	CA 2025	Proposition 2026
Fraction TVA - part TFPB	86 950 188	88 254 441
Fraction TVA - part CVAE	10 949 858	11 114 106
Fraction TVA supplémentaire	1 604 281	1 600 000
Fraction TVA exceptionnelle	262 187	
TSCA - SDIS (article 53)	6 875 712	7 384 515
TSCA - Compétences transférées 2004 (article 52)	22 629 362	24 303 935
TSCA - Réforme Taxe Professionnelle (article 77)	34 606 709	37 167 605
TSCA - Taxe sur les conventions d'assurances	64 111 783	68 856 055
Taxe d'aménagement	510 918	800 000
IFER - Imposition forfaitaire des entreprises de réseau	2 036 528	2 000 000
Redevance des mines	336 821	300 000
Granulats	47 749	40 000
Taxe de séjour	773 048	700 000
Taxe remontées mécaniques	1 357 747	1 100 000
FCTVA Fonctionnement	288 634	300 000
DGF - Dotation forfaitaire	25 087 744	25 100 000
DGF - Dotation de péréquation (Fct minimale)	10 125 136	10 100 000
DGF - Dotation de compensation	14 606 112	14 600 000
DGF - Dotation globale de fonctionnement	49 818 992	49 800 000
DGD - Dotation générale de décentralisation	1 803 749	1 800 000
DCRTP - Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	8 425 924	7 700 000
FNGIR - Fonds national de garantie individuelle de ressources	7 683 763	7 683 763
Compensations fiscales	1 781 043	1 772 838
Autres contributions directes	1 588	0
DMTO (base)	35 136 997	36 105 260
DMTO Taxe additionnelle	242 264	300 000
DMTO - Droits de mutation à titre onéreux sur les cessions immobilières	35 379 261	36 405 260
Fonds national de péréquation & Fonds interdépartemental de solidarité (péréquation DMTO)	6 679 909	6 405 021
Accise sur l'électricité (ex TFCE - Taxe sur la consommation finale d'électricité)	3 264 444	3 200 000
Redevances hydroélectriques	2 287 277	50 000
Energie réservée	378 242	378 243
TICPE part complémentaire - Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	3 813 702	3 770 000
Sous total service finances	290 547 637	294 029 727
Fonds de solidarité départemental (DMTO) [RSA et APA]	4 270 762	4 094 979
Dotation de compensation péréquée [RSA et APA]	9 767 209	9 600 000
FMDI - Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion [RSA]	1 630 907	1 700 000
TICPE - Taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers[RSA]	17 127 028	17 127 027
Dotations CNSA [APA]	25 957 474	23 760 000
Dotations CNSA [PCH]	4 608 988	4 485 000
Sous total compensations AIS	63 362 368	60 767 006
Recours succession	1 556 429	1 300 000
Participation CAF fonctionnement FSL (fonds de solidarité logement)	883 595	427 000
Concours CNSA action prévention	647 541	605 000
Participations obligés alimentaires	645 814	600 000
Participation Etat stratégie protection enfance	631 540	631 500
Autres recettes sociales	7 565 799	5 820 250
Sous total autres recettes sociales	11 930 717	9 383 750
Participation famille restauration et hébergement scolaires	721 997	600 000
Variation stock parc routier	1 425 744	1 400 000
FSE - Fonds Social Européen	1 475 840	400 000
Participations chèque restaurant et vacances	858 177	865 000
Locations	386 420	370 000
Taxe d'exploitation des infrastructures des transports longue distance	350 196	350 000
Autres recettes diverses de fonctionnement	3 997 586	3 268 574
Sous total autres recettes diverses	9 215 960	7 253 574
Total recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté)	375 056 683	371 434 057

Une attention particulière est à porter sur les recettes ci-dessous qui ont toutes la particularité d'être dépendantes de la conjoncture économique et des dispositions de la loi de finances :

- Après une année 2025 où la dynamique était gelée, la loi de finances pour 2026 a minoré de l'inflation l'évolution des produits des fractions de TVA. En conséquence, les montants inscrits au BP sont de 99,4 M€. Cette minoration de la dynamique du produit de TVA entre 2025 et 2026 est estimée à une absence d'augmentation de 1,1 M€.
- Taxe spéciale sur les contrats d'assurance (TSCA) : je vous propose d'inscrire un montant de 68,9 M€, soit + 4,7 M€ par rapport au réalisé 2025, correspondant à une hausse de +7,4 % estimée par les professionnels du secteur et le cabinet conseil de Départements de France.
- La recette perçue au titre des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sur les cessions immobilières a significativement baissé depuis 2022 (point haut à 41,4 M€) puis a réaugmenté en 2025 (35,4 M€ en 2025, 32,2 M€ pour 2024 et 35 M€ en 2023). Au regard de la reprise du marché immobilier commencée depuis 2025, je vous propose d'inscrire 36,4 M€, soit 2,9% correspondant à la moitié de l'augmentation estimée par le cabinet conseil de Départements de France.
- La loi de finances 2025 a ouvert la possibilité d'augmenter le taux maximum de DMTO de 4,5% à 5%. Comme l'an dernier, je vous propose de ne pas augmenter le taux applicable dans les Hautes-Pyrénées, car si cette augmentation pouvait être génératrice de recettes supplémentaires, mais difficiles à estimer compte tenu des mesures d'exonération en faveur des primo-accédants, elle aurait aussi certainement un effet dissuasif qui pourrait ralentir voire stopper des projets d'aménagement, ce qui aurait pour conséquence une perte économique indirecte potentiellement plus importante que le gain de recettes.

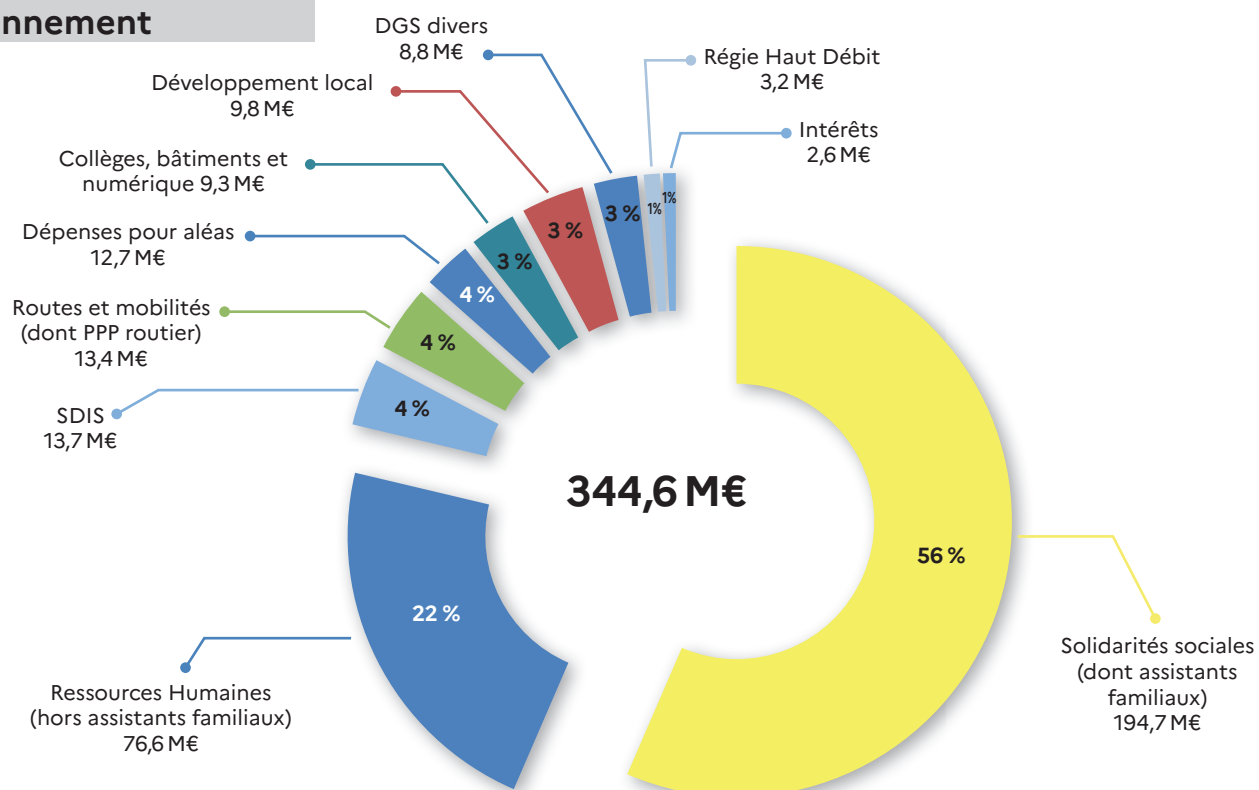
II.2.2. Le financement de l'investissement

Les principales prévisions de recettes d'investissement 2026 se déclinent comme suit :

- En cohérence avec notre stratégie de recours à la dette, je vous propose de construire l'équilibre budgétaire sur la base d'un emprunt maximum de 20 M€. L'absence d'emprunt en 2023 nous permet aujourd'hui d'emprunter plus que le remboursement de la dette (16 M€ en 2026) sans alourdir notre encours de dette.
- Les recettes attendues au titre de la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID) s'élèvent à 2,5 M€ en 2026. Il s'agit de financements en faveur des dossiers déposés depuis 2021 dont le paiement intervient après les réalisations. Nous poursuivrons le dépôt systématique des demandes de DSID dès lors que notre investissement est éligible.
- Au vu du volume de dépenses d'investissement réalisées en 2025, le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) 2026 reste élevé : prévu à 7,7 M€, identique à 2025.

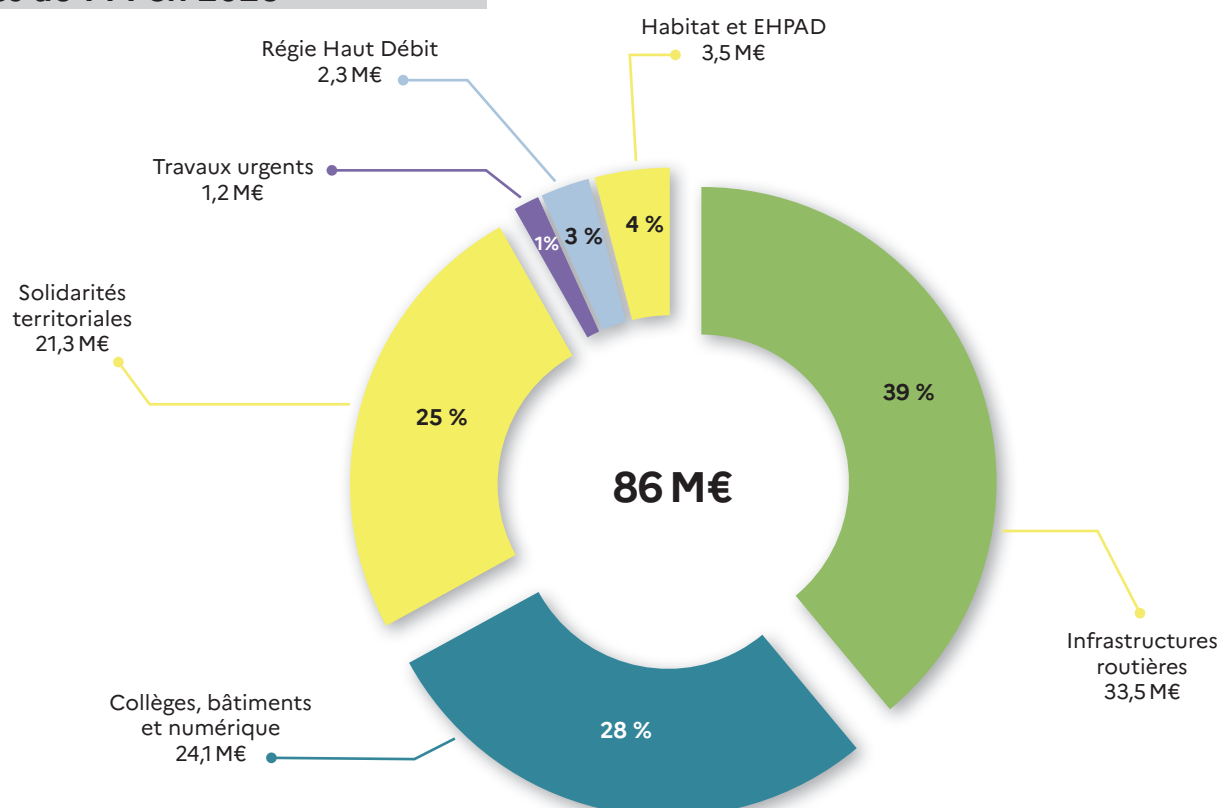
II.3. Dépenses réelles par section

Dépenses réelles de fonctionnement



« DGS divers » contient principalement : reversement du fonds de péréquation de la DMTO (2,6 M€), variation du stock du parc routier (1,4 M€), provisions (1,4 M€) et MDEF (0,5 M€).

Dépenses réelles d'investissement inscrites au PPI en 2026



II.4. Dépenses réelles par commission

1^{ère} commission – Solidarités sociales

Section	BP 2025	BT 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 / CA 2025
Fonctionnement	187 039 700	189 137 772	187 226 993	193 330 500	3,3 %
Investissement	432 252	114 251	31 217	1 313 630	4 108 %
Total des dépenses	187 471 952	189 252 023	187 258 210	194 644 130	3,9 %

Les dépenses consacrées aux solidarités sociales sont proposées à hauteur de 193,3M€ en fonctionnement et de 1,3M€ en investissement.

Fonctionnement : 193,3 M€

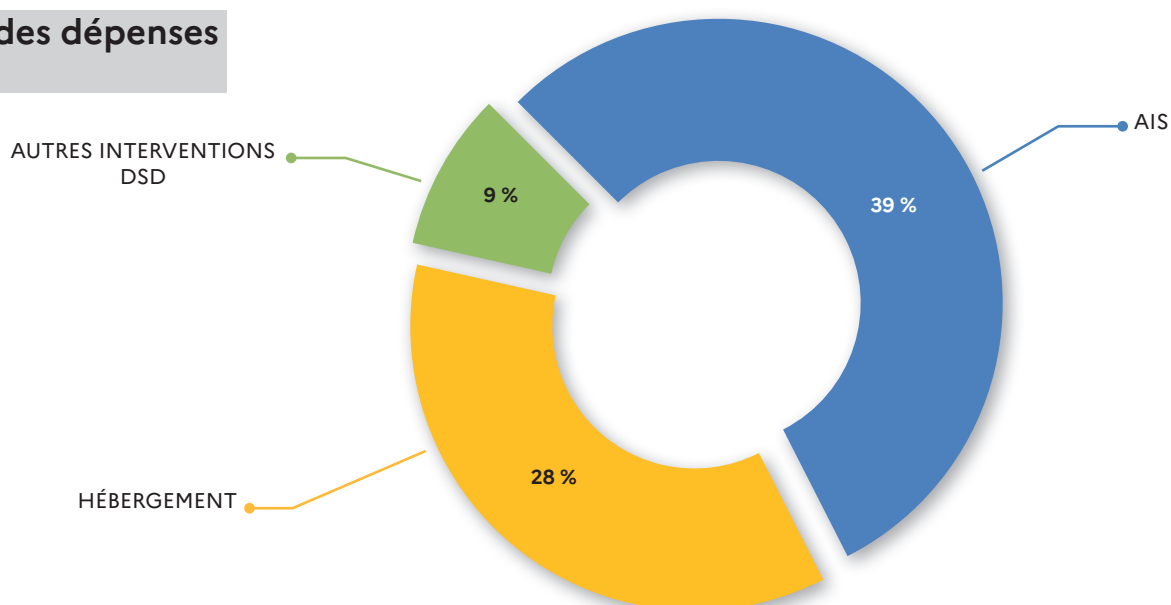
Pour 2026, les dépenses sociales sont estimées à 193,3M€ en fonctionnement, soit une augmentation de 3,3 % (+ 6,1M€) par rapport au réalisé 2025.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de la 1^{ère} commission selon les deux axes d'explications : par nature de dépenses et par secteur d'intervention.

Nature \ Domaine	Insertion	Handicap	Autonomie	Enfance famille (ASE/PMI)	Actions de santé et divers (*)	Totaux
Allocation	38 180 000	17 340 000	51 639 000	/	/	107 159 000
Hébergement	/	22 783 500	11 070 000	35 423 740	/	69 277 240
Autres interventions	4 167 800	3 203 500	2 012 700	6 597 150	913 110	16 894 260
Totaux	42 347 800	43 327 000	64 721 700	42 020 890	913 110	193 330 500

(*) actions de santé (vaccins, analyses médicales), services communs (cartes de stationnement invalidité, carnets de santé, marché gardiennage depuis le 01/01/2026...)

Répartition des dépenses par nature



■ Présentation par nature de dépenses

Nature des dépenses	BT 2025	CA 2025	BP 2026	% évolution CA à BP	Evolution CA à BP
Allocations	105 365 533	104 341 230	107 159 000	2,7%	2 817 770
APA	50 786 700	49 869 695	51 639 000	3,5%	1 769 305
PCH	16 743 833	16 739 625	17 340 000	3,6%	600 375
RSA	37 835 000	37 731 911	38 180 000	1,2%	448 089
Hébergement	67 925 974	67 737 480	69 277 240	2,3%	1 539 761
ASE	34 818 552	34 632 434	35 423 740	2,3%	791 306
PA	10 678 952	10 678 952	11 070 000	3,7%	391 048
PH	22 428 470	22 426 094	22 783 500	1,6%	357 406
Autres interventions	15 846 265	15 148 283	16 894 260	11,5%	1 745 977
Total 1^{ère} Commission	189 137 772	187 226 993	193 330 500	3,3%	6 103 507

→ Les allocations individuelles de solidarité (AIS) : 107,2 M€ (+2,7 M€ par rapport au CA 2025)

✓ Les dépenses d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) : 51,6 M€ (+1,8 M€, soit +3,5 % par rapport au CA 2025)

APA 51,6 M€ (+3,5%/CA 2025)					
APA à domicile (APAD) 38,5 M€ (+5,5%/CA 2025)			Dépendance 13,1 M€ (-1,8%/CA 2025)		
Allocations APA	30,7 M€	+2,5%	Forfait global dépendance	10,8 M€	+0,5% (ajustements GMP*)
Revalorisations salariales SAD	4 M€	+1,8% (mêmes modalités)	APAE (APA en établissement) : unité de soins longue durée et EHPAD hors 65	2,3 M€	-11,3% (impact expérimentation fusion sections)
Dotation qualité	3,3 M€	+3,7% (montée en charge)			
Fonds mobilité	0,6 M€	Nouvelle dépense (compensation 100% CNSA)			

* Gir moyen pondéré (mesure le niveau de dépendance en EHPAD et sert de base de calcul du forfait global dépendance)

L'APAD : 38,5 M€ dont :

- L'allocation APAD prenant en compte un tarif plancher de 25€ (contre 24,58€ en 2025 soit une augmentation de 1,7 %) et une augmentation des bénéficiaires (prévision de +2 %)
- Les revalorisations salariales dans les Services Autonomie à Domicile (SAD) (avenants 43 et 54) : 4 M€

• La dotation qualité : 3,3 M€

Je vous propose l'attribution d'une dotation complémentaire aux SAD pouvant aller jusqu'à 3,41€ de l'heure en 2026 pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur :

- La dotation est compensée à 100 % par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ;
- 12 contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) ont déjà été signés avec les SAD pour cinq ans sur un volume

contractualisé d'environ 1,1 million d'heures pour une dotation totale de 3,8 M€ en 2026 comprenant l'APA et la PCH (cf. dépenses de prestation de compensation du handicap +0,5 M€) ;

- Il est prévu la signature de 3 CPOM supplémentaires 2026 suite à l'appel à candidature ;
- Une montée en charge progressive de la dotation qualité sur les années à venir est attendue car l'ensemble des SAD doivent signer un CPOM dotation qualité d'ici 2030.

• Le fonds mobilité : 0,6 M€

Instauré dans le cadre de la loi « bien vieillir » du 8 avril 2024, ce fonds, intégralement financé par la CNSA, est destiné à améliorer les conditions de travail des professionnels de l'aide à domicile, en soutenant notamment leur mobilité et en favorisant les temps d'échange et de coordination.

La dépendance : 13,1 M€

Le Département finance la dépendance en établissement :

- Par l'allocation personnalisée d'autonomie en établissement (APAE) pour les résidents en unité de soins longue durée (USLD) et surtout en établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) hors du Département (2,3 M€ en 2026), mais dont le domicile de secours est dans le département. Le Département paye sur factures, sur la base d'un tarif journée dépendance, le cas échéant sur un tarif fixé par d'autres Départements.

Sur ce volet de dépenses, l'expérimentation de la fusion des sections « soins » et « dépendance » au 1^{er} juillet 2025 impacte financièrement notre département bien qu'il ne participe pas à l'expérimentation nationale.

En vertu des nouvelles modalités réglementaires, toute personne hébergée dans un département expérimentateur ne relève plus du dispositif APA-Établissement (APA-E), et ce indépendamment de son département de domicile de secours.

Ainsi, le Département n'est plus tenu de prendre en charge les factures d'APA-E pour les résidents dont le domicile de secours est situé dans les Hautes-Pyrénées, mais qui sont

accueillis en EHPAD dans un département expérimentateur (comme les Landes ou la Haute-Garonne). L'économie induite par ce dispositif est estimée à environ 300 000€ sur la période de juillet à décembre 2025. Pour l'exercice budgétaire 2026, une réduction similaire des dépenses, soit 300 000€, est anticipée sur ce poste.

- Par l'attribution directe aux Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) d'un forfait global dépendance (10,8 M€ en 2026), basé sur une équation tarifaire en lien avec le point GIR dépendance, fixé par le Président du Conseil départemental.

Pour rappel, pour le budget 2025, le point GIR servant de calcul pour le forfait global dépendance avait été augmenté de 5% passant ainsi de 7,53 à 7,91. Le budget 2026 est proposé sur la base d'un maintien du point GIR à 7,91 dans l'attente de la restitution de l'audit EHPAD en cours. Il pourrait être revu si nécessaire pour la date d'échéance du 1^{er} avril et dans ce cadre pourrait faire l'objet d'une démarche ultérieure en décision modificative.

La fusion des sections tarifaires soins et dépendance des EHPAD doit être généralisée au 1^{er} janvier 2027.

✓ **Les dépenses de prestation de compensation du handicap (PCH) : 17,3 M€ (+0,6 M€, soit +3,6 % par rapport au CA 2025)**

En 2026, les dépenses continuent d'augmenter, comme chaque année depuis la création de la PCH en 2006, pour atteindre 17,3 M€, soit +3,6 %.

Sur les cinq dernières années, le taux de croissance annuel moyen de la PCH est de 13 %. Cette même tendance est constatée au niveau national, avec une hausse de 10,5 % de l'allocation PCH entre 2022 et 2023.

La hausse est due notamment à l'augmentation du tarif plancher (indexé sur l'inflation) et l'augmentation du nombre des bénéficiaires (+2 % entre 2024 et 2025).

Je vous propose d'inscrire 17,3 M€, répartis comme suit :

- 16,4 M€ pour l'allocation PCH ;
- 390 000 € de compensation de la revalorisation salariale des SAD (avenants 43 et 54) ;
- 520 000 € au titre de la dotation qualité (part PCH cf. paragraphe précédent) ;
- 50 000 € au titre du fonds mobilité (part PCH cf. paragraphe précédent).

Au vu des évolutions moyennes des années précédentes, ces crédits pourraient s'avérer insuffisants et nécessiter un réexamen en cours d'année.

✓ **Le revenu de solidarité active (RSA) : 38,2 M€ (+0,5 M€, soit +1,2 % par rapport au CA 2025)**

Concernant l'allocation RSA, je vous propose d'inscrire un montant de 38,2 M€, soit une augmentation de 1,2 % par rapport au réalisé 2025. Cette augmentation prend en compte la revalorisation du RSA de 0,9 % au 1^{er} avril 2026.

En 2025, la mise en œuvre de la solidarité à la source et du préremplissage des données a entraîné une modification significative des mensualités du RSA,

avec des variations mensuelles marquées. Ainsi, l'anticipation des dépenses prévisionnelles pour 2026 se heurte à deux difficultés déterminantes :

- la fluctuation des mensualités au cours de l'année 2025, rendant toute projection incertaine ;
- l'absence d'éléments explicatifs.

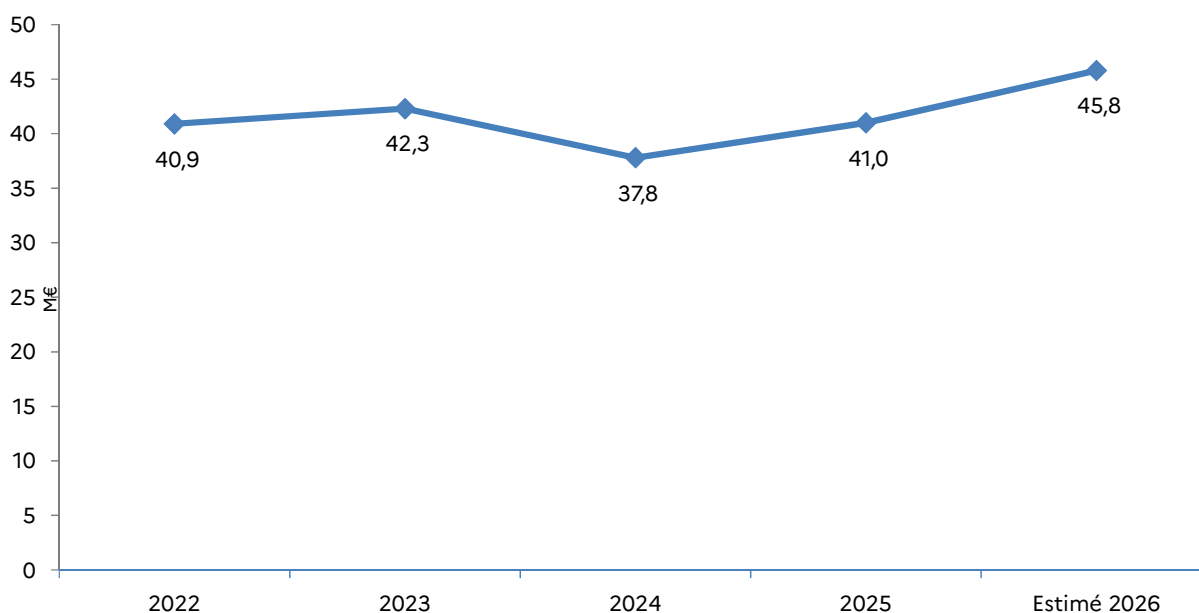
Focus sur le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS)

Les éléments suivants prennent en compte le périmètre défini par la loi de finances 2015, intégrant en recettes les dispositions du pacte de confiance et de responsabilité (dispositif de compensation péréquée, fonds de solidarité entre les départements, fonds de stabilisation) et, en dépenses, les seules charges d'allocations individuelles soit l'APA, la PCH et le RSA, à l'exclusion des frais de structure, de la masse salariale et de l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP). Le périmètre du reste à charge (RAC) est celui officiel, fixé par l'État : il ne prend pas en compte toutes les dépenses supportées par le Département.

Par contre, nous ne retenons pas ci-après les années du mode de calcul officiel car ce

dernier est peu lisible. Il porte généralement sur des données de l'année N-2 mais il contient quelques données d'années différentes : certes, toutes les dépenses sont toujours celles de l'année N-2 et les recettes de l'APA et de la PCH sont aussi celles de N-2 mais les recettes du RSA sont celles de N-1 pour le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI) et de N pour la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE). C'est pourquoi si nous respectons bien le périmètre officiel, nous préférons pour des raisons de lisibilité présenter ci-après les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours d'une année considérée.

Evolution du reste à charge total (M€)



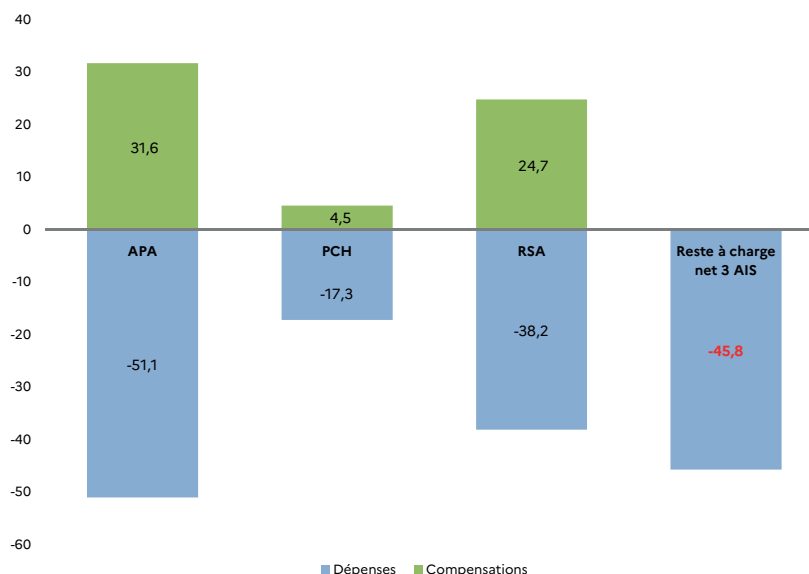
Détail de l'évolution du reste à charge total (M€)

Allocations	2022	2023	2024	2025	Proposé 2026
APA	46 557 268 €	51 115 542 €	49 538 504 €	49 869 695 €	51 096 000 €
PCH	11 535 691 €	13 166 962 €	14 783 402 €	16 739 625 €	17 290 000 €
RSA	34 735 141 €	36 066 958 €	36 406 014 €	37 731 911 €	38 180 000 €
Total des allocations	92 828 100 €	100 349 462 €	100 727 920 €	104 341 231 €	106 566 000 €
Compensations	2022	2023	2024	2025	Proposé 2026
Fraction de TICPE (RSA)	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €	17 127 028 €
FMDI (RSA)	1 540 751 €	1 361 022 €	1 710 172 €	1 630 907 €	1 700 000 €
Dotation CNSA (APA)	17 178 565 €	22 552 427 €	25 036 174 €	25 957 474 €	23 760 000 €
Dotation CNSA (PCH)	3 421 248 €	4 116 876 €	4 456 567 €	4 608 988 €	4 485 000 €
DCP (RSA et APA)	8 019 963 €	8 077 491 €	9 289 452 €	9 767 209 €	9 600 000 €
FSD (RSA et APA)	4 668 823 €	4 833 596 €	5 308 034 €	4 270 762 €	4 094 979 €
Fonds de stabilisation	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Total des compensations	51 956 378 €	58 068 440 €	62 927 427 €	63 362 368 €	60 767 007 €
Reste à charge	40 871 722 €	42 281 022 €	37 800 493 €	40 978 863 €	45 798 993 €
	44%	42%	38%	39%	43%

(1) Dans le tableau ci-dessus, la baisse des compensations entre 2025 et 2026 s'explique par la réforme des dotations CNSA issue de la loi de finances pour 2025 qui modifie les modalités de versement des acomptes et des soldes de la dotation CNSA pour l'APA :

- L'acompte de 2025 a été de 100%, ce qui augmente le produit 2025 et réduit le produit 2026 car le solde 2025 sera atténué voire inexistant ;
- L'acompte de 2026 sera de 90%, ce qui diminue le produit 2026.

Détail du reste à charge pour l'année 2026 (dépenses et compensations en M€)



→ Les Hébergement : 69,3 M€ (+ 1,5 M€ par rapport au CA 2025)

Les dépenses progressent de plus de 2 % par rapport au réalisé 2025. La fixation d'objectifs d'évolution des dépenses (OED) à 2 % sur le secteur des personnes âgées et 1 % pour le handicap et l'enfance permettront de maîtriser la dynamique de ces dépenses.

Depuis 2025, les dépenses d'hébergement intègrent le versement de la compensation du « Ségur pour tous » pour environ 0,7 M€ par an pour les établissements du secteur du handicap et de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Les situations financières fragiles auxquelles sont confrontées les EHPAD nécessitent une vigilance particulière du Département. Dans ce contexte, ce dernier a engagé, à compter de 2025 et sur 2026, une étude financière approfondie par un cabinet comptable portant sur l'ensemble des EHPAD du territoire. L'objectif est d'avoir une meilleure vision de la situation des EHPAD, de proposer des axes d'amélioration afin de soutenir et pérenniser l'offre sur le territoire.

→ Autres interventions : 16,9 M€ (+1,7 M€ par rapport au CA 2025)

Ces crédits comprennent des actions menées dans les différents domaines de l'action sociale :

- insertion (4,2 M€),
- personnes handicapées (3,2 M€),
- personnes âgées (2 M€) avec notamment les dépenses d'aide sociale à domicile et d'aide à la vie partagée,
- enfance famille (6,6 M€),
- santé et services communs (0,9 M€).

Les dépenses des actions de santé s'élèvent au total à 393 500€ et comprennent les charges liées à l'exercice des différentes missions avec principalement l'achat de vaccins (280 000€) et les frais d'analyses médicales (87 000€).

Les dépenses relatives aux services communs s'établissent à 0,5 M€ et comprennent notamment :

- une dépense exceptionnelle liée à une créance éteinte (255 507€) suite à la liquidation de l'association Axaide,

- l'analyse de la pratique (75 200€),
- les dépenses de gardiennage (120 000€).

La hausse des dépenses s'explique par :

- La montée en charge de la prestation d'aide à la vie partagée (AVP) sur la base des engagements déjà validés (soit + 0,5 M€ par rapport au réalisé 2025) ;
- Une augmentation des dépenses d'achats de vaccins dans le cadre de la campagne de vaccination contre le papillomavirus, élargie à la vaccination contre le méningocoque à partir de 2026 (+ 105 000€) ;
- Une augmentation des crédits dédiés à l'insertion (+0,5 M€) liée à la mise en œuvre de la loi « plein emploi » et au maintien des crédits du BP 2025 pour les contrats aidés (sous consommation en 2025).
- Le transfert du marché de gardiennage (120 000€) de la DRH vers la DSD.

■ Présentation par secteur d'intervention

→ Aide Sociale à l'Enfance : 41,5 M€

Pour l'exercice 2026, le budget alloué à l'ASE s'élève à 41,5 M€, marquant une progression de +2,2 % par rapport aux dépenses réalisées en 2025. Cette hausse modérée s'inscrit dans un contexte de ralentissement de la croissance des dépenses après plusieurs années de forte augmentation : +5 % en 2025, +10,6 % en 2024 et +8,5 % en 2023.

Les données disponibles fin octobre 2025 révèlent une légère diminution du nombre d'enfants placés sous mesure judiciaire : 635 enfants fin octobre 2025 (contre 652 fin 2024 et 630 fin 2023). La forte diminution d'accueil de mineurs non accompagnés (MNA) 1ère phase (phase de mise à l'abri et d'évaluation d'un jeune se présentant comme MNA) contribue également à la tendance de maîtrise des dépenses.

- Accueil familial : 17,6 M€ de dépenses inscrites au budget soit une augmentation de 3,6 % par rapport au réalisé 2025.

Les dépenses concernant les assistants familiaux comprennent d'une part la masse salariale (13,6 M€) et, d'autre part, diverses indemnités (indemnités d'entretien, frais de déplacements : 4 M€).

- Accueil en établissement : 17,9 M€, soit une augmentation de 2,2 % par rapport au réalisé 2025.
 - Projet de création d'une unité de cinq places pour des enfants en situation de double vulnérabilité (contrat de prévention et de protection de l'enfance 2025-2027)

Les établissements de l'enfance du Département, ainsi que le service de l'ASE, sont régulièrement confrontés à la prise en charge d'enfants relevant à la fois de la protection de l'enfance et présentant un handicap. Ces mineurs se trouvent dans une situation particulièrement complexe, marquée par une double vulnérabilité nécessitant des réponses spécifiques et différenciées. Afin d'y répondre, je vous propose la création de cinq places dédiées à ces enfants, dans le cadre d'un dispositif mixte adapté à leurs besoins particuliers. Ce projet bénéficiera d'un cofinancement entre l'Assurance maladie (crédits de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie - ONDAM), à hauteur de 250 000€ dans le cadre du contrat départemental de protection de l'enfance, et le Département, qui engagera 250 000€, (financés grâce à des économies sur les Maisons d'Enfants à Caractère Social - MECS). Un travail est en cours avec les 2 MECS (Lamon Fournet et Saint-Joseph à Tarbes) qui débouchera sur des

conventions d'objectifs et de moyens (CPOM) afin notamment d'optimiser les prévisions et l'exécution comptable. La mise en œuvre de ce dispositif est prévue pour 2026.

- Transformation du Placement avec Hébergement à Domicile (PHD) en Mesure d'Assistance Educative en Milieu Ouvert Renforcée (AEMO-R) avec possibilité d'hébergement

Suite aux évolutions réglementaires, l'obligation de transformer les services de PHD en services de mesures d'AEMO-R avec possibilité d'hébergement s'impose et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2026, nécessitant une transformation de l'offre pour les MECS.

Cette transformation est autorisée par le Code de l'action sociale et des familles à condition de conclure un CPOM avec le gestionnaire de l'établissement. Cette démarche a été engagée avec les deux principales MECS du territoire. Elle s'inscrit dans une stratégie quinquennale d'accompagnement des MECS visant à maintenir un équilibre entre qualité de l'accueil et maîtrise des dépenses publiques.

Les autres dépenses relevant de l'ASE s'élèvent à 6,1 M€ (+1,6 % soit + 93 000€).

Ces crédits incluent notamment le financement d'une Unité d'Accueil Pédiatrique pour Enfants en Danger (UAPED), projet porté par le Centre Hospitalier Tarbes-Lourdes, pour un montant de 60 244€. Ce financement s'inscrit dans le cadre du Contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance (2025-2027) et résulte d'un reversement des crédits alloués par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Le Département des Hautes-Pyrénées ne dispose pas actuellement d'une UAPED alors que ce dispositif constitue un levier déterminant pour assurer la prévention, l'accueil, l'écoute, les soins et l'accompagnement des mineurs victimes – ou potentiellement victimes – de violences graves, de maltraitance ou de négligence.

Afin de remédier à cette situation, je vous propose de soutenir la mise en place d'un plateau technique dédié, structuré pour offrir un accompagnement éducatif, social et psychologique adapté aux enfants accueillis au sein de l'UAPED. Cette unité devrait voir le jour au cours du 1^{er} trimestre 2026.

Par ailleurs, un projet de loi est attendu au cours du 1^{er} trimestre 2026 pour refonder la Protection de l'Enfance.

→ Personnes âgées : 64,7 M€

Le montant consacré aux personnes âgées s'élève à 64,7M€ soit une augmentation de 4,3 % par rapport au réalisé 2025. L'APA représente 51,6M€ soit près de 80 % de ce montant. Les enveloppes relatives à l'aide sociale à l'hébergement représentent 11,1M€ et sont en hausse de 3,7 % par rapport au réalisé 2025. Cette augmentation prend en compte la hausse des tarifs en EHPAD (objectif d'évolution des dépenses de +2 %) et l'augmentation des bénéficiaires.

Le Gouvernement a annoncé, pour le début de l'année 2026, l'élaboration d'un « plan grand âge », destiné à compléter les dispositions introduites par la loi relative au bien vieillir. Ce plan s'inscrit dans une démarche globale visant à renforcer l'accompagnement des personnes âgées en situation de perte d'autonomie et à préciser les modalités de financement notamment par une programmation pluriannuelle.

→ Personnes handicapées : 43,3 M€

Le montant 2026 en faveur de personnes en situation de handicap est de 43,3M€ soit une hausse de 2,4 % par rapport au réalisé 2025. Les dépenses au titre de la PCH s'élèvent à 17,3M€.

Par ailleurs, les dépenses d'aide sociale dans les établissements pour personnes handicapées s'élèvent à 22,8M€, et augmentent de 1,6 %.

→ Insertion : 42,3 M€

Pour l'essentiel, il s'agit de l'allocation RSA avec 38,2M€ (voir supra).

Il est également prévu :

- D'accroître le financement des actions d'insertion sociale et professionnelle s'inscrivant dans le programme départemental d'insertion (PDI) pour un montant global de 2,8M€ soit une progression de 10 % (permettant de prendre en compte les nouvelles actions liées à la mise en œuvre de la loi plein emploi et des actions du pacte des solidarités).
- De maintenir notre soutien au financement des contrats aidés à hauteur de près de 1,2 M€ (dispositif Ha-Py actifs).

Dans le cadre de la contractualisation avec l'Etat, le Département s'est engagé sur la période 2024-2026 sur le pilier emploi du

pacte des solidarités. L'année 2026 sera marquée par la poursuite de l'application de la loi « plein emploi » ; le Département concentrera ses efforts sur l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA et renforcera le déploiement progressif de l'accompagnement intensif en consolidant l'offre locale de solutions et en déployant des actions ciblées pour lever les freins à l'insertion (mobilité, garde d'enfants, compétences, etc.).

Un des grands chantiers de 2026 au niveau national est le **projet de création d'une allocation unique unifiée (ASU)**. La création de cette allocation devrait se faire « en lien avec les collectivités départementales dès 2026 », un projet de loi est attendu. L'ASU devrait regrouper le RSA, les aides au logement et la prime d'activité.

En conclusion, avec une augmentation de 3,6 %, le total des enveloppes pour les solidarités sociales s'élève à 193,3 M€.

Le budget proposé ne comprend pas certaines dépenses supplémentaires non inscrites du fait de leur caractère incertain. Elles sont tout de même estimées à plus de 2 M€, dont notamment :

- l'évolution du RSA : 0,9M€,
- l'évolution possible de la PCH sur le même rythme que les années précédentes : 1,2 M€.

La mobilisation des dépenses depuis l'enveloppe "dépenses pour aléas" se fera en dernier recours en fonction du niveau d'exécution du budget et si les virements entre les différents services ne suffisaient pas.

■ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement de la DSD s'élèvent à 36,9M€ contre 41,5M€ réalisés en 2025, soit une baisse de 4,6M€.

Cette diminution s'explique principalement par :

- Une diminution de certaines recettes liées au mode de versement avec par exemple :

Concours CNSA pour les personnes âgées et personnes en situation de handicap : -2,3 M€. Cette baisse est due à l'ajustement des modalités de versement 2025 de la CNSA qui a effectué un paiement intégral des concours prévisionnels contre 90 % les années précédentes. Ainsi, le solde 2025 versé en 2026 sera moins important ;

- La baisse de certaines recettes par rapport

au réalisé 2025 en raison de leur caractère incertain (par exemple les recours sur succession, les indus d'allocation) pour environ -0,7M€ ;

- La non-inscription de certaines recettes du fait de leur caractère incertain ou dans l'attente de l'engagement du Département sur l'année 2026 (fonds mobilité, pacte des solidarités du volet emploi...) pour environ 0,7M€.

Investissement : 1,3 M€

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1,3M€ et comprennent :

- 93000€ correspondant au solde de la subvention pour la réhabilitation de l'EHPAD Pyrène Plus à Saint-Pé-de-Bigorre ;
- 1,1M€ pour l'aide à l'investissement dans les établissements sociaux et médico-sociaux ;
- 3 879€ pour l'achat de matériel et mobilier médical pour la PMI et le service des actions de santé ;
- 81 752€ pour le soutien à l'investissement en faveur d'habitats inclusifs (solde des projets retenus en 2024) ; dépenses financées par la CNSA dans leur intégralité.

L'augmentation des crédits d'investissement dédiés aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) s'inscrit dans le cadre de la révision du règlement départemental d'aide à l'investissement. Face à la hausse des coûts de construction (+32 % entre 2015 et 2025 selon l'Insee) et à l'évolution des normes sectorielles, le dispositif actuel d'aide à l'investissement – limité aux EHPAD et plafonné à 6 000€ par lit sous

condition de cofinancement CNSA – nécessite une adaptation pour répondre aux enjeux contemporains.

Un projet de règlement d'investissement sera prochainement proposé. Trois axes d'évolution seront présentés : l'élargissement des établissements éligibles (résidences autonomie, structures d'accueil de l'enfance et du handicap), l'intégration de critères énergétiques et environnementaux dans les travaux subventionnés et le soutien aux projets structurants améliorant l'attractivité des établissements et les conditions de travail.

Cette refonte vise à concilier maîtrise des dépenses publiques et soutien à la modernisation des équipements, dans un contexte marqué par des exigences réglementaires accrues (décret tertiaire, accessibilité, etc.).

NB : Les dépenses d'investissement concernant le logement sont inscrites en 4^e commission.



Direction de la Solidarité



SAUF

SOLIDARI
vos service

2^e commission – Solidarités territoriales

Section	BP 2025	BT 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 / CA 2025
Fonctionnement	5 286 210	5 288 506	4 980 640	5 900 957	+18 %
Investissement	20 282 934	20 073 634	16 434 118	21 017 742	+28 %
Total des dépenses	25 569 144	25 362 140	21 414 759	26 918 699	+26 %

Les dépenses de la 2^e commission sont proposées à 5,9M€ en fonctionnement et à 21M€ en investissement.

Fonctionnement : 5,9M€

Les dépenses de fonctionnement liées aux solidarités territoriales se répartissent en trois domaines : attractivité et solidarités territoriales (5,1M€), Europe (0,8M€) et projet de territoire (57 497€).

■ Attractivité et solidarité territoriale (5,1 M€)

Ces politiques regroupent le développement territorial (4,2M€), ainsi que l'environnement et l'aménagement (0,8M€).

→ Développement territorial (4,2 M€)

✓ **Action économique : 135 600€** pour l'essentiel afin d'accompagner les actions menées par Initiative Pyrénées en faveur du développement territorial.

✓ **Agriculture : 446 660€** répartis comme suit :

Objet	BP 2026
Soutien aux productions agricoles	228 160 €
Participation GIP Centre de ressources sur le pastoralisme et la gestion de l'espace (CRPGE)	28 500 €
Subvention Groupement de Défense Sanitaire	125 000 €
Subvention ADELFA	65 000 €
TOTAL	446 660 €

✓ **Tourisme : 3,2 M€ :**

Objet	BP 2026
Subvention HPTE	2 821 100 €
Participation Syndicat mixte du Pic du Midi de	71 072 €
Partenariats touristiques	106 891 €
Subvention Agence des Pyrénées	59 000 €
Autres dépenses (détail ci-après)	178 300 €
TOTAL	3 236 363 €

Les partenariats touristiques sont établis par conventionnement avec des associations sollicitant un accompagnement en fonction de leurs programmes d'actions annuels. Il s'agit du Comité

départemental de randonnée pédestre, de la Fédération départementale des Offices de Tourisme, de Clévacances et du Relais des Gîtes de France.

Les autres dépenses prévues pour un montant de 178 300€, se décomposent ainsi :

- 9407€ pour la cotisation à l'association nationale des élus de la montagne (ANEM) ;
- 59000€ pour accompagner la conduite de projets autour du Pic du Midi : 7000€ dans le cadre d'une convention de partenariat pour la mise en cohérence des projets sur le territoire Tourmalet - Pic du Midi et 52000€ pour cofinancer le fonctionnement du Groupement

✓ **Transition énergétique : 31 800€** dont :

- 28500€ pour le reversement aux EPCI de la subvention perçue auprès de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) concernant les accompagnements individuels des ménages propriétaires dans le cadre d'une convention dédiée ;
- 1300€ pour le programme d'activités de l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) des Hautes-Pyrénées ;
- 2000€ pour l'animation par le Syndicat départemental d'énergie (SDE) de la gestion du fonds chaleur de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

En recette, je vous propose d'inscrire 243 500€ constitués de la perception :

- de la subvention de l'ANAH de 168 500€ pour le fonctionnement de l'Espace Conseil France Rénov' des Hautes-Pyrénées ;

→ **Environnement-Aménagement (0,8 M€)**

✓ **Environnement : 0,6 M€** :

- 0,5 M€ pour le fonctionnement du CAUE ;
- 33000€ pour le programme d'actions pédagogiques du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) auprès du grand public et des scolaires ;
- 89640€ pour le fonctionnement du conservatoire botanique ;
- 23482€ pour la création du parc naturel régional Comminges-Barousse-Pyrénées, dont 11 482€ au titre de notre contribution à l'association de préfiguration et 12 000€ au titre de notre participation au futur syndicat mixte du parc naturel régional qui assurera la gouvernance en lieu et place de l'association de préfiguration. Cette seconde dépense constitue une dépense nouvelle par rapport à 2025.

d'intérêt public (GIP) chargé de l'élaboration de la candidature pour l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO ;

- 45000€ pour les actions en maîtrise d'ouvrage du Département en tant que cogestionnaire de la réserve internationale de ciel étoilé (RICE) ;
- 64893€ pour l'appel à projets pour le soutien aux démarches locales d'accompagnement à la rénovation de meublés de tourisme.

ainsi que de la participation des 9 communautés de communes et d'agglomération pour un montant de 75000€, dans le cadre de conventionnements spécifiques qui seront présentés en Commission permanente.

✓ **Solidarités et animations territoriales, 355 750€** dont :

- 350000€ pour l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) des Hautes-Pyrénées, soit une hausse de 60000€ par rapport à 2025, afin de prendre en compte l'accroissement du nombre d'adhérents et donc de l'activité de cette structure. Il est à noter que la contribution prévisionnelle des collectivités adhérentes pour 2026 est de 388000€ ;
- 1000€ pour la cotisation à l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays ;
- 4750€ pour l'opération « Villes et villages fleuris ».

• 45000€ pour le dispositif fonds départemental de l'environnement (FDE) ;

• 1600€ pour notre adhésion à AMORCE, réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, d'économie circulaire, et de gestion durable de l'eau.

• 1600€ pour le fonctionnement des missions du service d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration (SATESE), de la cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières (CATER), du service d'assistance technique à l'eau potable (SATEP) et du lac de Puydarrieux.

✓ Eau : 200 061 € :

- 147 543 € pour la contribution de fonctionnement à l'Institution Adour ;
- 27 518 € pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Neste et rivières de Gascogne ;
- 25 000 € pour notre participation au fonctionnement du syndicat mixte d'étude et d'aménagement de la Garonne.

✓ Maîtrise des déchets : 24 500 €

Pour la poursuite de l'accompagnement des actions de prévention, dont 20 000 € pour l'action de lutte contre le gaspillage alimentaire dans le cadre du marché avec le centre permanent d'initiative pour l'environnement (CPIE).

Les recettes sont attendues à hauteur de 456 493 €. Il s'agit des subventions des postes SATESE et SATEP, de la redevance d'occupation pour les barrages de Castelnau-Magnoac et Lizon et de la compensation financière pour l'énergie réservée.

■ Europe (0,8 M€)

→ Coopération territoriale : 142 004 € :

- 2 000 € pour la cotisation à la Maison de l'Europe.
- 140 004 € pour la participation au groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour la contribution d'une part aux projets qu'il porte (Risk rapid, For alimenta, Velonat et Moreve) et d'autre part à ses frais de fonctionnement (salaires, gestion courante).

→ Fonds social européen : 505 500 €

L'Etat est autorité de gestion du fonds social européen (FSE) pour 2021-2027. Le Préfet de Région détermine le montant du FSE par département pour les 7 années du programme et leur délègue une enveloppe globale. Notre Département est organisme intermédiaire et gère l'enveloppe globale déléguée par l'Etat pour soutenir les projets en lien avec l'insertion professionnelle.

Le service Europe du Département ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes: il avance le montant du FSE aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) avant de le récupérer par la suite auprès de l'Europe. Cela permet aux IAE de mener à bien leur projet sans attendre une aide européenne qui est versée 2 ou 3 ans après la validation du projet.

Concernant les éléments financiers, le Département dispose d'une enveloppe FSE de 2,1 M€ gérée par le service Europe pour les années 2024-2025 et de 1,6 M€ pour les années 2026-2027.

505 500 € sont nécessaires en 2026 pour honorer le solde des opérations 2024-2025 relatives à l'insertion par l'activité économique

et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap (317 500 €) et les avances sur les opérations externes 2026-2027 (environ 188 000 €).

En recettes, il est prévu 400 000 € correspondant au remboursement du FSE de projets 2024-2025.

→ Erasmus+ : 105 900 €

Notre Département est lauréat d'une accréditation scolaire Erasmus+ 2025-2027.

Dans ce cadre, il gère une enveloppe annuelle attribuée par l'agence européenne Erasmus+ pour soutenir les projets de mobilité des collèves sur l'année scolaire.

Là aussi, le service Europe du Département ne porte donc pas de projets mais joue le rôle d'intermédiaire des subventions européennes: il avance les fonds européens aux collèves avant de les récupérer par la suite auprès de l'Europe.

Le Département doit candidater à l'appel à projet annuel 2026-2027 afin de connaître le montant de son enveloppe pour la future année scolaire. Elle est estimée à environ 140 000 €.

(contre 124 644 € pour l'enveloppe 2025-2026).

En 2026, il faudra notamment solder les opérations 2025-2026 à hauteur de 96 820 €

En recette, il est prévu 131 465 € répartis comme suit :

- 12 465 € pour le solde de l'enveloppe 2025-2026,
- 119 000 € pour l'enveloppe de crédits 2026-2027, correspondant à 85% de l'enveloppe prévisionnelle estimée.

■ Projet de territoire (57 497 €)

Je vous propose d'inscrire 57 497€ afin de financer l'association Ambition Pyrénées :

- 1 500€ correspondant à la cotisation annuelle à l'association ;
- 55 997€ correspondant à la participation financière du Département au fonctionnement de l'association et aux actions du Projet de Territoire.

Investissement : attractivité et solidarité territoriale : 21 M€

Ces politiques regroupent le développement territorial (17,2 M€) et les actions liées à l'environnement (3,8 M€).

■ Développement territorial :

17,2 M€ dont 12,9 M€ pour des dossiers antérieurs et 4,3 M€ pour les dossiers 2026

✓ **Agriculture : 164 176€**

Dans le cadre de la convention en vigueur entre la Région et le Département, qui fixe les complémentarités de leurs interventions respectives dans le domaine agricole et agroalimentaire, une autorisation de programme (AP) « Agriculture et forêt » de 1,2 M€ a été votée pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 164 176€, dont 24 176€ pour les dossiers antérieurs et 140 000€ pour les dossiers 2026, répartis comme suit :

Objet	Dossiers antérieurs	Dossiers 2026
Aide aux investissements des CUMA		60 000 €
Travaux d'améliorations pastorales	17 940 €	5 000 €
Installation de panneaux de signalétique pastorale	6 236 €	75 000 €
Total	24 176 €	140 000 €

✓ **Tourisme : 2,2 M€**

- Appel à projets pôles touristiques : 2 M€

Je vous propose de maintenir une AP de 2 M€ pour soutenir le maintien et le développement de l'activité économique et touristique dans les territoires.

En terme de CP, je vous propose d'inscrire 2 M€, dont 1,7 M€ pour les dossiers antérieurs et 300 000€ pour les dossiers 2026, selon la répartition suivante :

Appel à projets pôles	CP 2026
2021	81 797 €
2022	83 373 €
2023	499 455 €
2024	501 545 €
2025	556 565 €
2026	300 000 €
TOTAL	2 022 735 €

Par ailleurs, toutes les subventions ayant été mandatées, je vous propose de clôturer l'AP Pôles touristiques 2020 (SPTHP 2017/4).

- Mise en tourisme de la nuit – réserve internationale de ciel étoilé (RICE) : 150 000€

Le Département bénéficie d'une subvention de l'Etat, au titre du programme « Avenir Montagne », pour l'équipement de sites d'observation et d'interprétation sur les thématiques de la nuit et de lutte contre la pollution lumineuse, au titre d'une action dédiée à « la mise en tourisme de la nuit - réserve internationale de ciel étoilé » dans le cadre du projet conduit en partenariat avec le syndicat mixte pour la valorisation touristique du Pic du Midi, le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) et le parc national des Pyrénées. Je vous propose d'autoriser 150 000€ de CP pour les travaux et équipements.

✓ **Transition énergétique** : 411 500€ dont notamment 400 000€ pour la société d'économie mixte (SEM) Ha-Py Energies :

- Une AP de 1,6M€ a été votée en 2025 pour une nouvelle prise de participation à la SEM Ha-PyEnergies. La libération du capital devant intervenir sur 4 ans, je vous propose de prévoir 400 000€ en CP pour la 2^e année.

✓ **Fonds d'aménagement rural (FAR) : 8,9M€**

Une AP annuelle de 7,9M€ a été votée pour les dossiers FAR sur la période 2026 à 2028.

Je vous propose d'augmenter l'AP de 5% (+ 400 000€) pour la porter à 8,3 M€.

En CP, je vous propose de voter 8,9M€ dont 6,2 M€ pour les dossiers antérieurs et 2,7 M€ pour les dossiers 2026 répartis comme suit :

FAR	CP 2026
2021	56 810 €
2022	134 352 €
2023	500 000 €
2024	1 500 000 €
2025	3 980 000 €
2026	2 780 000 €
TOTAL	8 951 162 €

Par ailleurs, toutes les subventions ayant été mandatées, il convient de clôturer l'AP relative au FAR 2020 (5FAR 2017/4).

✓ **FAR fibre : 130 000€**

Une AP de 358 000€ a été ouverte en 2022 pour soutenir les collectivités qui souhaitent privilégier l'enfouissement du réseau fibre.

Afin de poursuivre le financement des projets de déploiements, je vous propose une hausse de 100 000€ de crédits d'AP.

En CP 2026, je vous propose 130 000€ dont 27 699€ pour des dossiers antérieurs et 102 301€ pour des nouveaux dossiers.

✓ **Fonds spécifique écoles : 124 472€**

Une AP de 800 000€ a été votée pour la période 2021-2028. Pour 2026, je vous propose d'inscrire 124 472€ en CP pour honorer nos engagements antérieurs.

✓ **FURI (fonds d'urgence routier intempérie) : 450 000€.**

Une AP de 2,1 M€ a été votée pour la période 2021-2028. Je vous propose d'inscrire 450 000€ en CP, dont 203 685€ pour les dossiers antérieurs et 246 315€ pour les dossiers 2026.

✓ **Plan Corps de Rue Simplifié : 250 000€.**

Le Plan Corps Rue Simplifié (PCRS) est une carte très précise de l'espace public réalisée à partir de photos aériennes et du report sur cette cartographie des réseaux enterrés. Il est destiné à apporter une information sur l'existence de ces derniers aux aménageurs afin d'éviter leur endommagement lors de travaux.

Enedis a réalisé le PCRS sur une partie du territoire des Hautes-Pyrénées. En l'absence de maître d'ouvrage pour piloter le PCRS sur le reste du territoire, le Département souhaite assurer cette fonction au moyen d'une convention avec l'institut géographique national (IGN). L'élaboration du PCRS fera l'objet d'une demande de financement au titre du FEDER. Le syndicat départemental d'énergie (SDE) et les autres opérateurs « réseaux » seront sollicités pour contribuer. Dans l'attente du devis de l'IGN, je vous propose d'inscrire une AP de 500 000€ et 250 000€ en CP sur 2026 et 250 000€ sur 2027. Une recette de 400 000€ est également inscrite.

✓ Développement territorial : 4,6 M€

- Appel à projets Développement territorial et dynamisation des Communes urbaines: 4,1 M€

Je vous propose de maintenir une AP de 3,8 M€ pour soutenir l'activité dans les territoires et d'inscrire 4,1 M€ de CP dont 3,8 M€ pour les dossiers antérieurs et 350 000 € pour les dossiers 2026, et répartis comme suit :

Développement territorial et Communes urbaines	CP 2026
2021	100 000 €
2022	242 703 €
2023	785 096 €
2024	733 230 €
2025	1 900 332 €
2026	350 000 €
TOTAL	4 111 361 €

- Plan Avenir Lourdes : 462 680 €

La Commission permanente du 14 janvier 2022 a approuvé le plan avenir pour Lourdes « Ambition 2030 » et a émis un avis favorable de principe sur la participation financière du Département pour la mise en œuvre de ce plan.

Une AP de 2,7 M€ a été créée en 2022 pour les projets portés par la Ville de Lourdes et la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

Je vous propose d'inscrire 462 680 € en CP 2026.

■ Environnement aménagement :

3,7 M€ dont 2,6 M€ pour les dossiers antérieurs et 1,1 M€ pour les dossiers 2026

- ✓ **Aménagement foncier** : 10 000 €. Deux opérations d'infrastructures linéaires portées par le Département (déviations Tarbes Nord et Vic-en-Bigorre) sont inscrites au programme pluriannuel d'investissement (PPI) départemental. Ces opérations viennent interférer avec l'organisation du parcellaire agricole que ces aménagements traverseront. L'année 2026 sera consacrée aux démarches préalables au lancement de deux opérations d'aménagement foncier (décision sur la mise en œuvre d'un aménagement foncier, études préalables...).

Une AP de 150 000 € a été votée en 2025 et je vous propose d'inscrire 10 000 € en CP.

- ✓ **Fonds départemental pour l'environnement (FDE)** : 167 466 €

Une AP 2021-2028 de 1,4 M€ est en cours. En CP, je vous propose d'inscrire 167 466 €, dont 123 066 € pour les dossiers antérieurs et 44 400 € pour les dossiers 2026, répartis comme suit :

FDE	CP 2026
2024	2 363 €
2025	120 703 €
2026	44 400 €
TOTAL	167 466 €

- ✓ **Eau et assainissement** : 3,4 M€, dont 2,4 M€ pour les dossiers antérieurs et 0,9 M€ pour les dossiers 2026 :

- Subventions eau potable et assainissement: 2,2 M€

Une AP annuelle de 1,5 M€ a été votée pour les dossiers assainissement et eau potable sur la période 2024 à 2028. Je vous propose d'inscrire 2,2 M€ de CP dont 1,8 M€ pour les dossiers antérieurs et 354 200 € pour les dossiers 2026, répartis comme suit :

Eau – Assainissement	CP 2026
2022	93 370 €
2023	429 661 €
2024	381 831 €
2025	897 509 €
2026	354 200 €
TOTAL	2 156 571 €

Par ailleurs, il convient de clôturer l'AP 2021 (AGRIENVI 2020/2) dont tous les dossiers ont été soldés.

- Appel à projets réseaux : 0,8M€, dont 0,4M€ pour les dossiers antérieurs et 0,4€ pour les dossiers 2026 :

AAP	CP 2026
Réseaux 2024	149 659 €
Réseaux 2025	286 200 €
Réseaux 2026	396 000 €
TOTAL	831 859 €

- Protection des captages : 5000€

Le Département assure la maîtrise d'œuvre des phases administratives de la protection des captages d'eau potable. Je vous propose d'inscrire 5000€ pour la poursuite de ces opérations.

Des recettes sont attendues à hauteur de 104000€ dont 100000€ de l'Agence de l'eau et 4000€ correspondant à la participation des Communes sur ces opérations.

- Institution Adour : 228 767€

Une AP de 3,3M€ couvre les travaux portés par l'Institution Adour au bénéfice de notre territoire pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 203 767€, dont 102 347€ pour les dossiers antérieurs et 101420€ pour les dossiers 2026.

Par ailleurs, une AP de 0,7M€ a été créée sur la période 2021-2028 pour les stockages et achats de foncier nécessaires à de futurs ouvrages. En CP, je vous propose d'inscrire 25 000€.

Institution Adour	Dossiers antérieurs	Dossiers 2026	Total
Travaux	102 347 €	101 420 €	203 767 €
Stockage foncier		25 000 €	25 000 €
Total	102 347 €	126 420 €	228 767 €

- Schéma départemental d'eau potable : 100000€

L'assemblée départementale du 9 décembre 2022 a validé la réactualisation du schéma départemental eau potable. Une AP de 250000€ a été votée en 2025. L'état des lieux a été réalisé en interne. L'année 2026 sera consacrée au choix d'un prestataire extérieur, à la recherche de partenariats financiers et aux premières phases d'étude. Je vous propose d'inscrire 100 000€ en CP.

- Etude de définition du réseau de suivi du niveau de la ressource : 78 544€

L'assemblée départementale a validé le 9 décembre 2022 le projet de création d'un réseau de suivi de la ressource en eau. Une AP de 130 000€ a été votée en 2024.

L'année 2025 a été consacrée au choix du prestataire - le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et au lancement de la démarche.

L'année 2026 verra la poursuite de la réalisation des différentes phases d'étude.

Je vous propose d'inscrire 78 544€ en CP.

- ✓ **Maîtrise des déchets** : 211 449€

Le fonds départemental de maîtrise des déchets (FDMD) accompagne les structures de collecte et de traitement dans leurs actions de prévention et de réduction des déchets. Une AP de 1,6M€ est en cours pour la période 2021-2028.

En CP, je vous propose d'inscrire 211 449€, dont 132 058€ pour les dossiers antérieurs et 79 391€ pour les dossiers 2026, répartis comme suit :

FDMD	CP 2026
2023	30 000 €
2024	84 449 €
2025	17 609 €
2026	79 391 €
TOTAL	211 449 €



3^e commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	BP 2025	BT 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 / CA 2025
Fonctionnement	22 068 467	22 115 903	21 122 253	22 697 404	7,5 %
Investissement	53 589 434	50 076 147	47 314 540	57 651 824	21,8 %
Total des dépenses	75 657 901	72 192 055	68 436 793	80 349 228	17,4 %

Les dépenses de la 3^e commission sont proposées à 22,7M€ en fonctionnement et à 57,7M€ en investissement.

Fonctionnement :

■ Infrastructures routières : 10,3 M€

Ces dépenses se décomposent en deux parties :

- ✓ Les engagements contractuels : 2,2M€ (identique au CA 2025) dont :
 - Le remboursement annuel d'un montant de 1,5M€ concernant le contrat de partenariat public privé du contournement Nord-Ouest de Tarbes (loyer entretien et frais financiers) ;
 - La participation du Département au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) pour ce qui concerne le tunnel d'Aragouet-Bielsa à hauteur de 0,7M€ (hors électricité).
- ✓ L'entretien du réseau routier et la viabilité hivernale : 8,1M€ (+1 % par rapport au CA 2025) dont :
 - Les dépenses nécessaires à l'entretien du réseau routier : 6,7M€, montant quasi identique au réalisé 2025. Ces dépenses permettent d'assurer le

fauchage, l'élagage et les réparations ponctuelles d'urgence, utiles pour ralentir le vieillissement des ouvrages (chaussées, fossés, ouvrages d'art) ;

- La viabilité hivernale : 1,4M€. Ce montant prévisionnel correspond à une hypothèse basse, c'est-à-dire un hiver « doux » et il faudra éventuellement actualiser ce montant au printemps 2026.

Les recettes de fonctionnement des routes pour l'exercice 2026 sont estimées à 1M€. Elles sont essentiellement issues des redevances du domaine public routier départemental, ainsi que des prestations réalisées par le parc routier départemental (réparation sur les véhicules du SDIS et prestations de déneigement à la Mongie). Deux nouvelles recettes ont fait leur apparition courant 2025 : la taxe sur les transports longue distance 350 196€ et le remboursement de la TICPE (taxe sur les produits pétroliers utilisés comme carburant) 123 992€.

■ Mobilités : 3 M€

- ✓ Transports : 1,2M€ (- 1,6 % par rapport au CA 2025)
Depuis le 1^{er} janvier 2020, seules les compétences transport des élèves en situation de handicap et transports événementiels sont à la charge du Département. Lors de la rentrée scolaire 2025, une augmentation de 18 élèves a été constatée par rapport à 2024, ce qui porte le nombre d'inscriptions à 198 élèves.
Les recettes de fonctionnement relatives aux transports (participation des familles et des établissements) sont estimées à 45000€, ce qui correspond à la moyenne de ces dernières années.
- ✓ Véhicules administratifs et plan vélo : 0,4M€ (+0,9 % par rapport au CA 2025).

L'autorisation de dépense proposée comprend 86000€ pour le plan vélo, adopté par l'assemblée départementale du 8 décembre 2023.

- Syndicat Mixte Pyrénia : 1,4M€ (+87 % par rapport au CA 2025)

La participation du Département au syndicat mixte Pyrénia est en forte augmentation par rapport à 2025. Compte tenu d'un retrait partiel de la Région, passant de 51 % à 35 %, le Département et la Communauté d'agglomération TLP ont décidé d'augmenter leurs participations respectives à 35 % et 30%. Ceci a pour conséquence d'augmenter les participations du Département de 1,3M€ au total, pour les porter à 1,4M€ en fonctionnement et 2,1M€ en investissement.

■ Bâtiments et collèges : 6,6 M€

✓ Les dépenses des bâtiments sont estimées à 2,6 M€ (+15 % par rapport au CA 2025) et se décomposent comme suit :

- Location (95 680€), taxes, impôts (243 000€) ;
- Viabilisation (eau, gaz, électricité) : 1,1 M€ (+10 % par rapport au CA 2025) ;
- Entretien courant (contrats de maintenance, d'entretien et petites réparations des bâtiments, prestations externalisées pour le nettoyage des locaux) : 1,2 M€.

Ces postes de dépenses sont en augmentation du fait notamment de l'accroissement du patrimoine départemental (nouveaux bâtiments des archives départementales et la résidence l'Arrouza à Lourdes).

✓ Les dépenses liées aux collèges sont estimées à 4 M€ (-2 % par rapport au CA 2025) et se décomposent principalement comme suit :

- Dotations aux collèges publics et privés : 3,2 M€ (-1 % par rapport au CA 2025).
- Participation aux frais de personnel des deux cités scolaires d'Argelès-Gazost

et Vic-en-Bigorre, gérées par la Région et participation à la maintenance informatique des trois cités scolaires : 0,5 M€ ;

- Actions en faveur des collégiens concernant l'environnement numérique de travail (ENT) : 30 000€ ;
- Marché des contrôles d'hygiène par les laboratoires dans les collèges : 30 000€ ;
- Effort pour la restauration des collèges avec un accompagnement majoré en 2026 à 0,20€ par repas pour inciter les établissements à atteindre l'objectif d'un approvisionnement en produits locaux à hauteur de 40 % : 70 000€. Cette augmentation est à mettre en parallèle avec la suppression en 2026 de l'aide à l'achat de denrées qui avait été instaurée suite à l'inflation ;
- Aide à la restauration pour les boursiers du Département pour un montant de 115 000€.

■ Systemes d'information numérique (DSIN) : 2,6 M€ (+17 % par rapport au CA 2025)

Les principales inscriptions budgétaires se décomposent comme suit :

- ✓ Prestations, maintenance des logiciels métiers et hébergement cloud : 1,4 M€ (+8 % par rapport au CA 2025). Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de logiciels dans la collectivité dont la maintenance relève de la section de fonctionnement ;
- ✓ Frais de télécommunication : 621 500€ ;
- ✓ Frais copieurs et d'imprimerie : 116 500€ ;
- ✓ Affranchissement : 190 000€.

Ces dépenses subissent globalement une augmentation (exemple : tarifs postaux) et sont soumises à variation d'une année à l'autre selon les usages des services. Pour autant, la collectivité met en place des systèmes plus performants pour un meilleur fonctionnement de ses services.

Les recettes de fonctionnement 2026 concernant les collèges, les bâtiments et le numérique sont en légère augmentation et estimées à 1,5 M€. Elles sont essentiellement issues de participations de la Région Occitanie, du fonds départemental d'hébergement (FDH), des locations (notamment la nouvelle résidence des Jardins de Lourdes) ainsi que du remboursement de frais par certains partenaires hébergés dans des locaux du Département (ADAC, RHD, HPTE...).

Investissement :

■ Infrastructures routières : 33,5 M€ (y compris le PPP routier)

L'essentiel des dépenses d'investissement, pratiquement 75 %, vise à maintenir en état le réseau routier départemental (3 005 km, dont 1 379 km en zone de montagne), ainsi que les 1 564 ouvrages d'art et les 6 588 murs de soutènement, à réparer les dégâts d'intempéries, et à maintenir à niveau le parc d'engins et de matériels. Les marges de manœuvre budgétaires sont donc relativement faibles, d'autant plus qu'un sous-investissement structurel conduirait à une augmentation des dépenses d'entretien courant et/ou à une baisse de qualité. Les autres dépenses d'investissement financent des opérations gérées par d'autres maîtres d'ouvrage, des opérations spécifiques d'aménagement du réseau routier et la mise en œuvre du plan vélo.

- ✓ Les dépenses d'investissement des infrastructures routières peuvent être décomposées en 5 points essentiels :
 - Travaux d'aménagement sur les routes structurantes à hauteur de 16 M€ dont notamment :
 - La poursuite des études relatives aux contournements Nord-Ouest de Vic-en-Bigorre et Nord de Tarbes ;
 - Des aménagements de sécurité à Sers et à Gripp (RD918), la poursuite des travaux de renforcement de murs à Aragnouet (RD173) dans le cadre du programme POCTEFA-HERMES ;
 - La réfection de 60 km de chaussées du réseau structurant, afin de rattraper le retard pris ces 3 dernières années, avec une opération significative sur la RD632 (Puntous - Trie-sur-Baise).
 - Travaux d'aménagement sur les routes secondaires à hauteur de 8,1 M€, dont notamment :
 - Un aménagement de sécurité à Rabastens-de-Bigorre (RD5/6/206) ;
 - La réparation de l'ouvrage de Saint-Lézer (RD7) ;
 - La réfection de plus de 130 km de chaussées du réseau secondaire ;
 - Acquisitions de matériels techniques, d'équipements routiers et de véhicules administratifs pour un montant de 2,7 M€ ;
 - Plan vélo à hauteur de 700 000 €, correspondant essentiellement à la 2^e tranche de travaux de Villefranque (RD935) ;
 - Engagements déjà contractualisés pour un montant de 6 M€ : il s'agit des contributions dans le cadre du PPP routier (2,5 M€), de Pyrénia (2,1 M€), du GECT (partie tunnel d'Aragnouet-Bielsa pour 210 000 €), de la RN21 (contrat de plan Etat-Région pour 150 000 €), du GPSO (grand projet du Sud-Ouest) pour 640 000 €, et des fonds de concours aux Communes (400 000 €).
- Les recettes sont attendues à hauteur de 800 000 € environ. Elles se composent essentiellement de subventions de l'Etat dans le cadre de la DSID, du Fonds vert et du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

■ Bâtiments et collèges : 18,2 M€

- ✓ Bâtiments divers hors collèges : 11 M€ dont principalement :
 - Archives départementales : poursuite des travaux avec extension des magasins en sous-sol et aménagements extérieurs : 3,3 M€ ;
 - 2,6 M€ pour les bâtiments liés à l'exploitation routière, dont notamment l'extension du Centre d'Exploitation de Camors, des travaux de chauffage au Parc routier, des réfections de toiture et mise en place de photovoltaïque (Arreau, la Barthe-de-Neste, Castelnaud, Loures-Barousse) ;
 - Etudes de maîtrise d'œuvre pour la relocalisation des Maisons Départementales de la Solidarité de Lourdes et Lannemezan : 300 000 € ;
 - Travaux pour les bâtiments administratifs pour 1,4 M€ : réfection du parking de l'Hôtel du Département (opération de 2022 reportée), parking du 11 rue Gaston Manent, déploiement d'installations de recharge de véhicules électriques sur le patrimoine départemental ;
 - Travaux à l'abbaye de l'Escaladieu (aménagement des extérieurs et réhabilitation de l'atelier) : 730 000 € ;
 - Travaux à l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan : 800 000 € pour les travaux de la tour de la ferme en chantier d'insertion, ainsi que des lots complémentaires comme les menuiseries extérieures, les études diagnostics sur le premier étage et la mise en sécurité de la ferme pour éviter l'effondrement de la structure ;

- Travaux de rénovation de la médiathèque départementale : 380 000€ en 2026.
- ✓ Bâtiments des collèges : 7,2M€ dont principalement :
 - Programme annuel des grosses réparations : 1,4M€ ;
 - Travaux d'extension/réhabilitation du collège de la Barousse : 1,6M€ en 2026
 - Fin des travaux de réhabilitation du collège Massey avec la géothermie : 400 000€ ;
 - Poursuite des travaux de chauffage par géothermie au collège Paul Eluard : 610 000€ ;
- Mise en œuvre de photovoltaïque aux collèges de Lannemezan et d'Arreau : 220 000€ ;
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour l'extension/réhabilitation du collège de Saint-Laurent-de-Neste : 120 000€ ;
- Poursuite des études pour un réseau de chaleur et une rénovation énergétique de la cité scolaire de Sarsan : 150 000€.

■ Education et enseignement supérieur : 2,4M€ dont notamment:

- ✓ Renouvellement de matériel de cuisine des collèges (dont la nouvelle restauration du collège de Loures Barousse) : 600 000€ environ;
- ✓ Subvention pour des matériels et mobiliers pour les collèges : 164 000€ ;
- ✓ Subventions pour des travaux de réhabilitation de gymnases utilisés par les collégiens (Saint-Laurent-de-Neste) : 60 000€ ;
- ✓ Subvention à la Région pour les travaux dans les 2 cités scolaires (Vic-en-Bigorre et Argelès-Gazost) : 600 000€ environ selon la programmation pluriannuelle convenue avec la Région ;
- ✓ Subvention à la Région pour l'acquisition de matériel informatique pour les 3 collèges en cités scolaires : 35 000€ ;
- ✓ Participation au CPER pour les travaux sur le site de l'UTTOP (Université de Technologie de Tarbes Occitanie Pyrénées) : 900 000€ environ en 2026.

■ Systèmes d'information numérique (DSIN) : 3,5M€

Les dépenses d'investissement portent sur quatre axes majeurs :

- ✓ La cybersécurité, pour un montant de 586 283€, devenue un enjeu de continuité et de souveraineté comme en témoignent les attaques multiples contre nos systèmes ;
- ✓ L'acquisition de logiciels, licences et matériels pour un montant de 2,3M€ répartis comme suit : acquisition de licences et logiciels (1,6M€), acquisition de matériel informatique (600 000€ environ) ;
- ✓ L'informatique dans les collèges pour un montant de 460 000€ correspondant en majeure partie au renouvellement du matériel informatique ;

- ✓ La mission de numérisation des archives pour un montant de 121 108€.

Les recettes d'investissement 2026 concernant les collèges, les bâtiments et le numérique sont estimées à 3,7M€. Elles correspondent essentiellement aux Dotations de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID), à la dotation départementale d'équipement des collèges versée par l'Etat et au fonds chaleur pour les travaux de géothermie.



4^e commission – Jeunesse, vie associative et cadre de vie

Section	BP 2025	BT 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 / CA 2025
Fonctionnement	5 703 570	5 770 441	5 603 159	5 217 285	-6,8 %
Investissement	2 760 270	2 529 874	2 192 558	2 491 460	13,6 %
Total des dépenses	8 463 840	8 300 315	7 795 717	7 708 745	-1,1 %

Les dépenses de la 4^e commission sont proposées à 5,2M€ en fonctionnement et 2,5M€ en investissement.

Fonctionnement :

■ Logement et habitat : 1,4 M€ (-14,2 % par rapport au CA 2025)

Pour cette politique, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,4 M€ soit une baisse d'environ 0,2 M€ par rapport au réalisé 2025

■ Transfert de la gestion comptable et financière du fonds de solidarité logement (FSL) : incidences budgétaires

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, le Département exerce la compétence relative au Fonds de solidarité pour le logement (FSL). Toutefois, il pouvait en confier la gestion comptable et financière à un tiers, comme cela a été le cas depuis 2005 avec la Caisse d'allocations familiales (CAF). Depuis 2023, un retrait progressif de la CAF s'opère dans la gestion du FSL :

- 1^{er} janvier 2023 : transfert de la gestion comptable des aides liées à l'énergie ;
- 1^{er} janvier 2026 : reprise par le Département de l'intégralité de la gestion budgétaire et comptable du FSL, la CAF conservant uniquement le suivi des prêts en-cours à cette date.

Ce transfert s'accompagne d'un impact significatif en matière budgétaire. Ainsi, au BP 2026, plusieurs ajustements comptables sont opérés, parmi lesquels :

- Les prêts accordés aux bénéficiaires: désormais enregistrés en dépenses d'investissement. La baisse des dépenses de fonctionnement sur le volet habitat-logement s'explique donc par l'inscription de nouvelles dépenses en investissement ;
- L'inscription systématique de l'intégralité des dépenses au budget primitif, alors que seules la participation départementale au FSL et les dépenses de FSL énergie y figuraient précédemment ;
- La prise en compte de l'ensemble des recettes associées à ce dispositif.

■ Animation OPAH : redéploiement des crédits

Instauré par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi climat et résilience, le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) introduit des modifications déterminantes dans l'organisation des dispositifs d'accompagnement à la rénovation, notamment concernant les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH). À compter de 2026, ces dernières seront progressivement intégrées au Pacte territorial France Renov, à l'exception des OPAH-rénovation urbaine (OPAH-RU), qui conservent un cadre spécifique.

En 2025, 60 000€ de crédits ont été attribués aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour assurer l'animation du suivi des OPAH en cours. A compter du 1^{er} janvier 2026, avec la mise en œuvre opérationnelle du pacte territorial, les modalités de financement subissent les ajustements suivants :

- Suppression progressive du financement départemental pour l'animation et le suivi classiques des OPAH ;

- Maintien du soutien financier pour un montant total de 30 000€ : 12 000€ pour les OPAH-RU et 18 000€ pour les OPAH se finissant en 2026
- Redéploiement des crédits, pour un montant de 34 500€, sur des actions renforcées d'accompagnement.

■ Marché MOUS des gens du voyage

Les dépenses sont inscrites à hauteur du « restant à exécuter » dans le cadre du marché, soit 118 500€ (+50 % soit + 39 450€ par rapport au CA 2025). 2026 est la dernière année d'exécution de ce marché et que conformément aux orientations du Comité de Pilotage de la MOUS du 15 octobre 2025 le Département ne sera plus maître d'ouvrage pour le prochain marché.

■ Archives départementales et patrimoine : 383 955€

✓ Archives : 92 750€

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement ordinaire des services : le service conservation, numérisation et archives iconographiques, auquel l'atelier de reliure et de restauration est rattaché, la bibliothèque patrimoniale de conservation, le service administration générale et relation avec les publics qui pilote désormais la programmation culturelle de la Maison de l'histoire (expositions, conférences, spectacles...).

✓ Culture occitane et territoire : 145 120€

Ces dépenses prévisionnelles portent d'une part sur les actions et animations proposées par le service de culture occitane, notamment le concours d'expression gasconne et le

festival des Escalas de Printemps et, d'autre part, sur l'attribution de subventions, la participation à l'enseignement et la conduite d'actions auprès des écoles et des collèges.

✓ Service patrimoine : 146 085€

Ces dépenses sont destinées à concourir au fonctionnement des associations et collectivités œuvrant à la promotion et à la valorisation du patrimoine haut-pyrénéen.

Il est également prévu la reconduction de la convention d'objectifs et de moyens avec le groupe SOS - association « Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan » pour l'animation du site de l'Abbaye de Saint-Sever-de-Rustan.

■ Culture, sport, jeunesse : 3,2 M€

✓ Abbaye de l'Escaladieu : 46 460€

Les dépenses prévisionnelles sont liées au fonctionnement du site et du service. Elles sont destinées à l'entretien des espaces (extérieurs et intérieurs), à l'animation du site (ateliers, conférences et manifestations proposés au public), à l'achat des produits de la boutique de l'abbaye, etc.

La fréquentation du site génère des recettes, plus de 104 000€ en 2025 (billetterie, visite du site et spectacles, ventes de la boutique).

✓ Médiathèque départementale : 361 330€ dont :

- 269 830€ pour les missions du service telles que définies dans le schéma départemental de développement de la lecture publique : la constitution des collections (tous supports dont numériques) mises à disposition des

usagers, le programme annuel de formations des bibliothécaires bénévoles ou salariés du réseau, les actions de sensibilisation à la lecture et plus largement à la culture pour tous (prix Hautes-Pyrénées tout en auteurs, opération Premières Pages, le Mois du film documentaire, Partir en livres...).

Depuis l'ouverture en juin 2024 de la plateforme « Ma médiathèque numérique 65 », créée par le Département, les usagers de toutes les bibliothèques publiques des Hautes-Pyrénées bénéficient d'une offre numérique (presse, cinéma, formation, livres). L'acquisition de ces ressources est mutualisée avec l'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées.

- 83 800€ consacrés aux acquisitions relatives à la documentation pour l'ensemble des services de la collectivité.

- ✓ La jeunesse : 293 300€ pour :
 - Le soutien aux structures menant des actions pour la jeunesse ainsi que les accueils de loisirs sans hébergement ;
 - L'organisation de la 4^e édition de la « fête des 3^e » à l'Hôtel du Pradeau ;
 - La poursuite du déploiement de la boussole des jeunes, dispositif d'accès aux droits et aux services pour les 15-30 ans. En 2026, le Département sera soutenu financièrement pour l'animation de la boussole des jeunes par l'Etat, dans le cadre du pacte des solidarités, et par la CAF ;
 - La découverte du Pic du Midi de Bigorre par les collégiens ;
 - Le dispositif éducatif des chantiers jeunes culture et patrimoine, piloté par le Département (partenariat avec la CAF, la politique de la ville et l'Etat) ;
 - La coordination, en lien avec le service Europe, du dispositif Erasmus+ pour lequel le Département a obtenu une accréditation lui permettant de faciliter la mobilité européenne des élèves et des personnels des collèges du département des Hautes-Pyrénées en levant les freins administratifs et organisationnels.

✓ La culture : 1 M€ pour :

- Favoriser, sur l'ensemble du territoire départemental, l'accès des Hauts-Pyrénéens à la culture grâce au soutien financier (0,8 M€) des structures publiques ou associatives qui se consacrent à la création, à la diffusion et à l'éducation aux pratiques artistiques et culturelles dans tous les domaines des arts-vivants (musique, théâtre, cirque, arts plastiques et visuels) et de la littérature ;
- Les programmations culturelles du Département (207 710€).
D'une part, à l'abbaye de l'Escaladieu : une programmation destinée au très jeune public, l'exposition d'art contemporain pendant 7 mois sur le thème de l'eau décliné par 13 artistes, la saison estivale de spectacles qui s'achèvera fin septembre

par un petit festival dédié à la place des femmes dans la création artistique. Cet événement est un projet transfrontalier avec une structure culturelle aragonaise et sera subventionné dans le cadre du POCTEFA (27 500€).

D'autre part, sur l'ensemble du territoire départemental à l'occasion des Escales d'automne.

✓ Le sport : 1,4 M€ pour :

- Soutenir l'accès au sport et encourager les performances sportives par un soutien financier (1,2 M€) en direction des comités départementaux et autres associations œuvrant pour le développement du sport, des équipes et des sportifs de haut-niveau, et pour l'organisation de manifestations sportives,
- Accueillir en 2026 le Tour de France masculin avec un départ de Lannemezan le 8 juillet et une arrivée à Gavarnie-Gèdre le 9 juillet (150 000€),
- Soutenir les sports de nature (12 930€) en œuvrant au développement et à la pérennisation des espaces, sites et itinéraires (dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) et en facilitant leur découverte par des publics qui n'ont pas toujours la capacité de profiter de ces activités,
- Organiser la « Montée du Géant » et le « Pyrénées Cycl'n Trip » en juillet 2026, mettre en œuvre les opérations désormais gérées en direct par les services du Département suite à l'intégration des activités de l'Office départemental des sports en 2025. Des actions relatives au rôle du sport dans la santé (par exemple Active tes baskets), la prévention en montagne, etc. (39 500€).

✓ Fonds d'animation cantonal (FAC) : 137 000€

Il s'agit du soutien aux projets d'animation locale qui favorisent le bien vivre ensemble dans les territoires.

■ **Attractivité et solidarité territoriale, politique de la ville : 185 000€**

Je vous propose de reconduire la contribution départementale au fonctionnement du Groupement d'intérêt public (GIP) de la politique

de la ville, dont nous sommes membres, à 185 000€.

Recettes de fonctionnement : 0,7 M€

Les recettes proviennent essentiellement des participations des différents contributeurs au FSL - EPCI, communes, CAF, distributeur d'énergie et d'eau... 281 000€ et de la restitution du fonds de roulement du FSL par la CAF (427 000€).

Investissement :

■ Politique habitat : 2,2 M€ dont

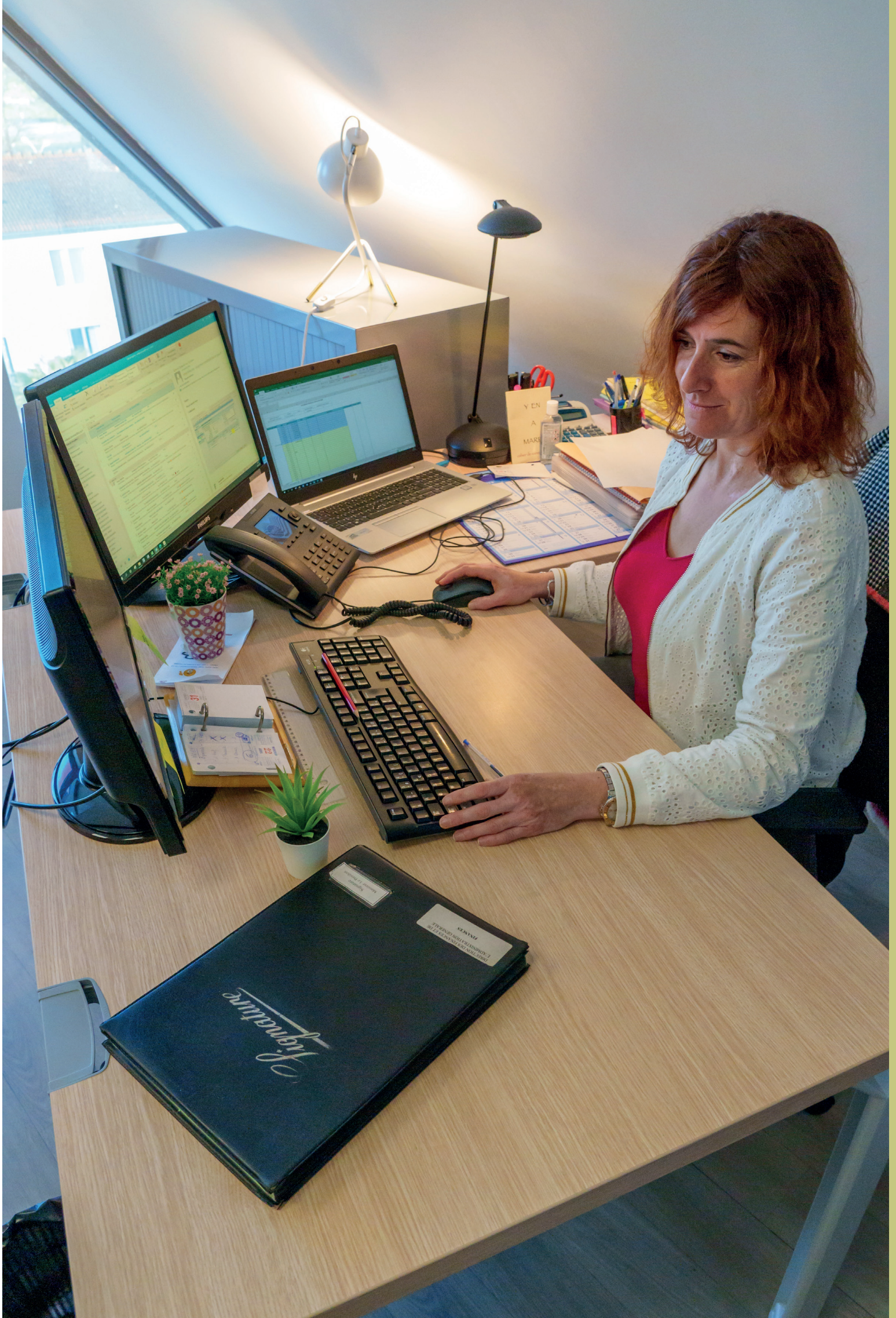
- ✓ Le soutien aux propriétaires privés (insalubrité et adaptation) : 0,6 M€
- ✓ Le soutien aux bailleurs sociaux (construction et réhabilitation PLAI) : 184 000€
- ✓ Le soutien aux bailleurs sociaux dans le cadre de la rénovation urbaine des quartiers de Bel-Air (Tarbes) et de l'Ophite (Lourdes) : 1 M€. Ces crédits seront consacrés en totalité aux opérations sur le quartier de l'Ophite. Les opérations sur le quartier Bel-Air ne devraient démarrer qu'en 2027.
- ✓ Les prêts dans le cadre du FSL : 400 000€. Notre assemblée a voté la création d'une AP fin 2025 afin d'assurer la continuité opérationnelle d'octroi des prêts suite au transfert du FSL de la CAF au Département (cf. supra)

■ Archives départementales et patrimoine : 200 000€

- ✓ Patrimoine : 30 000€ d'aide aux propriétaires privés pour la restauration du patrimoine bâti haut-pyrénéen.
- ✓ Archives départementales : 170 000€
 - Restauration de documents patrimoniaux à titre conservatoire pour les préparer à être numérisés : 50 000€. Les opérations de restauration vont reprendre cette année puisque le déménagement est achevé.
 - Conditionnement des fonds et acquisition de matériels spécifiques de conservation : 40 000€.
 - Acquisition de documents et œuvres d'arts : 30 000€ ;
 - Acquisition de compléments de rayonnages : 30 000€. Des compléments tels que des serres livres, des portes étiquettes sur les rayonnages et des tablettes supplémentaires sont nécessaires pour optimiser le rangement des collections.
- Acquisition de matériel technique : 15 000€. L'achat de réfrigérateurs pour la conservation des fonds photos et l'acquisition de chariots supplémentaires pour les versements d'archives et le magasinage sont rendus nécessaires par la configuration du nouveau bâtiment.
- Aménagements et installations dans le nouveau bâtiment des archives départementales : 5 000€. Des compléments d'installation de rayonnages, sont envisagés pour optimiser au maximum la capacité dans les magasins.

■ Culture, sport, jeunesse : 75 045€

- ✓ Sport : 40 000€
 - Sports de pleine nature : 20 000€
Une AP de 90 000€ a été créée en 2022 pour soutenir les projets liés à la sécurisation des espaces, sites et itinéraires, à la création d'itinéraires ou sites d'intérêt local ne relevant pas d'enjeux touristiques. Ce dispositif d'aide est peu sollicité, aussi pour 2026, je vous propose de limiter les crédits inscrits à 20 000€.
 - Equipements sportifs : 20 000€
Je vous propose de créer une AP de 100 000€ pour favoriser le renouvellement du matériel dédié au ski de fond scolaire et d'inscrire 20 000€ en crédits 2026. Un règlement d'aide sera proposé en cours d'année 2026.
- ✓ Culture : 28 000€
Je vous propose d'inscrire 28 000€ en CP sur l'AP « moyens généraux » pour l'amélioration de l'accueil du public et l'aménagement du site dans le cadre du projet de développement culturel de l'abbaye de l'Escaladieu.
- Médiathèque : 8 045€
Ces crédits sont destinés à l'acquisition de matériel technique pour la médiathèque départementale ainsi que pour le réseau de lecture publique.



5^e commission – Finances, ressources humaines

Section	BP 2025	BT 2025	CA 2025	BP 2026	BP 2026 / CA 2025
Fonctionnement	110 301 547	113 811 461	100 696 043	117 486 166	16,7 %
Investissement	61 668 553	65 089 848	56 615 555	49 019 298	-13,4 %
Total des dépenses	171 970 100	178 901 309	157 311 598	166 505 464	5,8 %

Les dépenses de la 5^e commission pour le BP 2026 sont proposées à 117,5 M€ en fonctionnement et à 49 M€ en investissement.

Ces autorisations comprennent 12,7 M€ de dépenses pour aléas en fonctionnement et 0,9 M€ pour des travaux d'urgence intempéries en investissement.

En recettes, l'emprunt de l'exercice est prévu pour un maximum de 20 M€.

En fonctionnement, hors enveloppe dépenses pour aléas, l'écart entre le CA 2025 et le BP 2026 s'explique principalement par l'augmentation des provisions (1 M€ pour le compte épargne temps), de la subvention à la Régie haut débit (+0,6 M€) et de la contribution au Service départemental d'incendie et de secours (+ 0,3 M€).

■ Direction de l'administration et des finances (DAF)

✓ Emprunt et remboursement de la dette

Nous avons contracté en 2025 quatre prêts pour un montant total de 17,5 M€. En 2026, je vous propose d'autoriser un emprunt d'équilibre de maximum 20 M€, pour financer un niveau élevé d'investissement à 86 M€, destinés à entretenir, enrichir et améliorer ses infrastructures pour l'essentiel immobilières et routières, et à soutenir la réalisation des projets des acteurs publics du territoire.

2,5 M€ sont prévus pour payer les intérêts dont l'évolution reste maîtrisée du fait du panachage équilibré de notre dette : 65 % en fixe et 35 % en révisable.

✓ Affaires Juridiques

Pour faire face aux augmentations de prix constatées dans le domaine des assurances, je vous propose d'augmenter les enveloppes du service gestionnaire de +91 000€ par rapport au CA 2025, pour les porter à 0,9 M€.

✓ SDIS : 13,8 M€

Je vous propose d'appliquer l'augmentation maximale prévue par la convention en cours avec le SDIS : +2%, soit + 270 057€. Cela porte la contribution du Département à 13,8 M€. Cette augmentation couvre la hausse CNRACL à laquelle le SDIS est confronté, comme l'est le Département.

✓ Provisions

Nous avons l'obligation de provisionner les dépréciations de créances et les risques.

Pour le premier cas, une provision a été constituée depuis 2013 pour un montant total de 2,9 M€. Elle est mobilisée et abondée de 400 000€ pour 2026.

Pour le second cas, la Chambre régionale a recommandé en 2023 de provisionner notamment « les charges afférentes aux jours épargnés sur comptes épargne temps de l'ensemble du personnel, afin de couvrir le coût supporté par la collectivité lors de la consommation des droits ouverts de ses personnels ». Nous avons alors estimé que le montant que le Département serait susceptible de verser aux 750 agents concernés, dans le cas improbable où tous demanderaient la monétisation, serait de près de 2 M€. Aussi, je vous propose d'abonder cette provision de 1 M€ pour la porter à 1,5 M€.

Financements au SDIS	2016	2017	2018	2019	2020
Contribution en fonctionnement	10 470 992 €	10 652 992 €	10 871 992 €	11 002 492 €	11 059 049 €
Prime de fidélisation et de responsabilité	420 000 €	238 000 €	238 000 €	238 000 €	238 000 €
Dotation Globale d'Equipement	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €
Total fonctionnement	10 961 992 €	10 961 992 €	11 180 992 €	11 311 492 €	11 368 049 €
soit une variation de...	0,0%	0,0%	2,0%	1,2%	0,5%
Subvention en investissement					250 000 €
Total	10 961 992 €	10 961 992 €	11 180 992 €	11 311 492 €	11 618 049 €

Financements au SDIS	2021	2022	2023	2024	2025	Proposé 2026
Contribution en fonctionnement	11 232 981 €	11 771 510 €	12 371 000 €	12 929 098 €	13 181 680 €	13 451 434 €
Prime de fidélisation et de responsabilité	238 000 €	238 000 €	238 000 €	238 000 €	242 760 €	247 615 €
Dotation Globale d'Equipement	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	72 420 €	73 868 €
Total fonctionnement	11 541 981 €	12 080 510 €	12 680 000 €	13 238 098 €	13 496 860 €	13 772 917 €
soit une variation de...	1,5%	4,7%	5,0%	4,4%	2,0%	2,0%
Subvention en investissement	0 €	0 €	195 143 €	428 777 €	0 €	0 €
Total	11 541 981 €	12 080 510 €	12 875 143 €	13 666 875 €	13 496 860 €	13 772 917 €

✓ Régie haut débit

Dans l'attente d'orientations concernant le devenir du partenariat public privé en cours, je vous propose d'attribuer des subventions à la RHD comme suit :

- 3,2M€ en fonctionnement : + 0,6M€ par rapport à 2025 pour compenser la baisse des recettes commerciales
- 2,3M€ en investissement : - 0,5M€ par rapport à 2025.

■ Direction des ressources humaines (DRH)

Le Département compte aujourd'hui 1 768 agents (dont 242 assistants familiaux).

✓ Dépenses de personnel : 94,1M€

Les dépenses de personnel comprennent, au total, quelle que soit la direction concernée: la masse salariale, les frais professionnels, la formation professionnelle et toutes les prestations sociales accessoires. Elles s'élèvent à 94,1M€ (dont 17,6M€ pour les assistants familiaux imputés sur le budget de la DSD) contre 92,1M€ au réalisé 2025.

Les dépenses de la seule DRH (hors assistants familiaux) s'élèvent à 75,1M€ en 2025. Pour 2026, elles s'élèvent à 76,6M€ (+1,5M€ par rapport au réalisé 2025), soit une augmentation d'un peu moins de 2%, qui correspond à la hausse de la contribution CNRACL et à la mise en œuvre obligatoire de la participation employeur sur la prévoyance.

...dont masse salariale brute : 84,5M€

Parmi les dépenses de personnel, la seule masse salariale était de 82,4M€ en 2025 (dont

12,8M€ pour les assistants familiaux). Pour 2026, la masse salariale est prévue à hauteur de 84,5M€ (dont 13,3M€ pour les assistants familiaux).

Depuis 2025, les Départements doivent faire face aux hausses de la contribution employeur sur la retraite des fonctionnaires auprès de la CNRACL. Pour notre Département, un coût supplémentaire de 1M€ s'ajoute chaque année et s'incrémente jusqu'en 2028 inclus.

Cette décision issue de la loi de finances pour 2025 rend d'autant plus nécessaire la poursuite des efforts de maîtrise des dépenses de personnel.

... dont masse salariale nette des emplois co-financés : 82,4M€

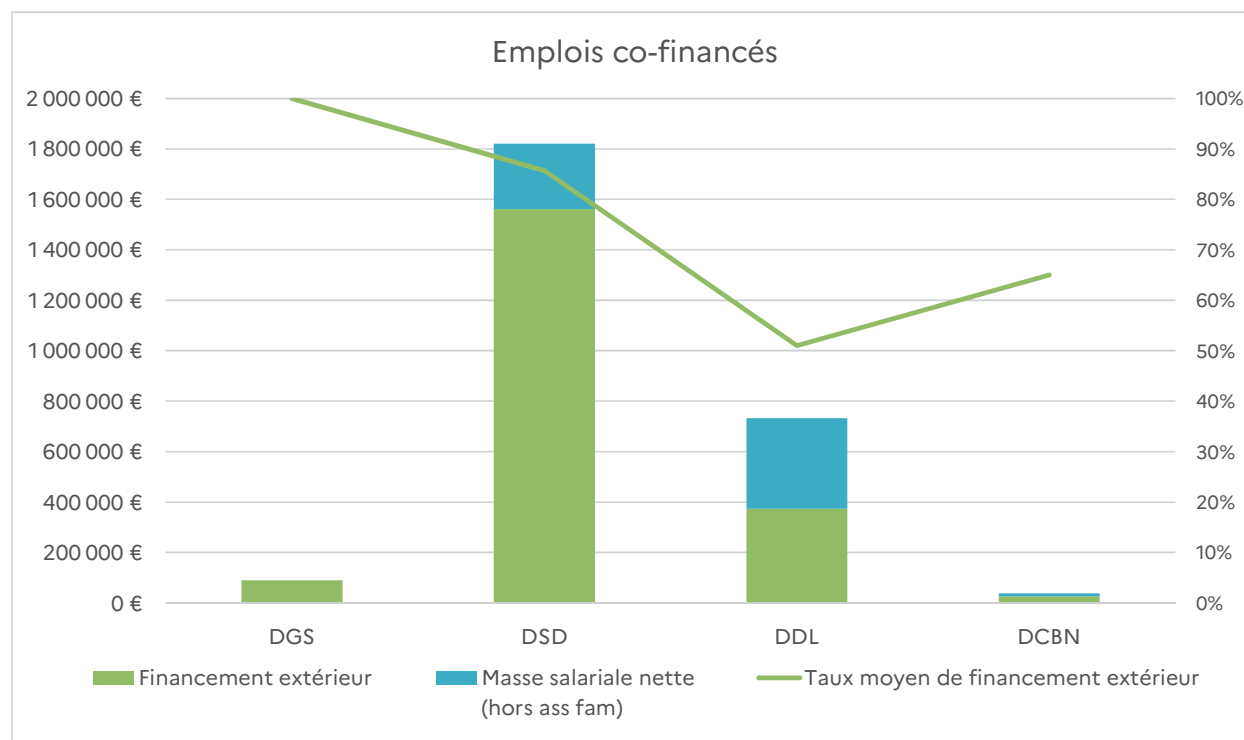
En 2026, ce sont 64 postes qui sont cofinancés, à un taux moyen de 76%. Sur une masse salariale brute concernée de 2,7M€, cela représente des

financements extérieurs à hauteur de 2,1M€, laissant un reste à charge pour la collectivité de 0,6M€. Traduits en équivalents temps-plein, ces 2,1M€ correspondent au financement en intégralité de 49 postes.

Ces financements extérieurs relèvent majoritairement de nos politiques sociales, pour un montant total de 1,6M€.

Au-delà des aides européennes liées au FSE (0,8M€), il est à noter que les actions de santé et la

stratégie de protection de l'enfance concentrent une part conséquente de ces financements, pour respectivement 330 000€ et 352 000€. Ce sont ensuite les politiques relevant du développement territorial qui mobilisent les financements extérieurs, à hauteur de 0,7M€, avec notamment 225 000€ pour la gestion de l'eau, 178 000€ pour la rénovation énergétique et 165 000€ sur les projets transfrontaliers (POCTEFA).



DGA	Nombre	Masse salariale brute (hors ass fam)	Taux moyen de financement extérieur	Financement extérieur	Masse salariale nette (hors ass fam)
DGS	2	90 317 €	100%	90 317 €	0 €
DSD	44	1 820 792 €	86%	1 560 325 €	260 467 €
DDL	17	733 095 €	51%	374 094 €	359 001 €
DCBN	1	38 924 €	65%	25 301 €	13 623 €
TOTAL	64	2 683 128 €	76%	2 050 037 €	633 091 €

• Dépenses de la DRH

	BT 2025	CA 2025	BP 2026	Evolution CA 2025 à BP 2026
Frais de déplacements	390 540	350 727	365 640	4,3 %
Frais pédagogiques de formation	161 258	129 889	185 958	43,2 %
Paye et indemnités (hors ass. fam.)	71 691 562	71 262 759	72 870 896	2,3 %
Autres dépenses de fonctionnement RH	2 598 503	2 581 940	2 313 569	-10,4 %
<i>(dont neutralisation du remboursement de mises à disposition)</i>	588 911	585 523	322 200	-45 %
Actions sociales, prévention et sécurité	880 530	749 489	814 826	8,7 %
TOTAL	75 722 393	75 074 804	76 550 889	2 %

Au premier semestre 2025, dans l'attente du vote du budget et des efforts de maîtrise de la masse salariale (suppression de 20 postes), aucune formation n'a été engagée. L'effort de formation s'est partiellement reporté sur le reste de l'année, mais sans pouvoir égaler une consommation en année pleine. En 2026, la politique de formation est reconduite à l'identique des crédits programmés chaque année : les dépenses de formation étaient prévues à près de 186 000€ au BP 2026.

✓ Chantiers structurants de la DRH

- Accompagner au plus près les directions dans leurs évolutions et dans la maîtrise nécessaire des effectifs et de la masse salariale ;
- Accompagner les directions dans l'analyse des postes et l'adaptation de leur organisation face à l'évolution des métiers et aux difficultés de recrutement ;
- Poursuivre la sécurisation et l'automatisation des données afin de renforcer le pilotage des effectifs et de la masse salariale ;
- Continuer de développer la politique de prévention afin notamment de favoriser les reconversions /reclassements professionnels et de lutter contre l'absentéisme et les divers types d'absentéisme, notamment au travers d'une contractualisation avec la CNRACL sur la prévention des risques professionnels des métiers techniques de l'entretien et de maintenance (485 000€ de financement CDC sur 3 ans).

■ Direction de la communication

0,9 M€ sont prévus en fonctionnement pour :

- Les insertions publicitaires (print et digital) et affichage sur mobilier urbain ;
- La participation aux différents salons et manifestations (fabrication, installation et démontage des stands, conception et réalisation des animations) ;
- L'impression de supports de communication (programme de l'Escaladieu, Ha-Py mag, carte de vœux, bâches, etc.) ;
- La production de vidéos et d'illustrations ;
- La fabrication et le marquage d'objets promotionnels ;
- La communication digitale ;
- Les missions relevant de la communication interne comme l'arbre de Noël.

Cela permettra de financer de nouvelles actions cette année, telles que :

- Une campagne pour promouvoir les métiers du soin et de l'accompagnement en lien avec les services de la MDA ;
- La promotion des actions du Département dans le domaine du sport (prévention montagne, soutien aux comités et aux sportifs de haut-niveau, etc.) ;
- Le renouvellement d'une partie du matériel utilisé lors des salons et manifestations ;
- La réalisation d'un film institutionnel pour promouvoir le territoire et la collectivité ;
- De nouveaux formats en communication interne.

II.5. Vote du budget par chapitre nature

Le budget principal est soumis au vote de l'assemblée par chapitre nature.

Les dépenses sont des autorisations maximales. Les recettes sont des prévisions qui peuvent être dépassées.

Dépenses 565 525 375		Recettes 565 525 375	
 FONCTIONNEMENT : 420 731 421			
011 - Charges à caractère général	37 391 979	002 - Résultat de fonctionnement reporté	39 297 364
<i>Dont Dépenses pour aléas</i>	12 715 518	013 - Atténuation de charges	1 841 700
012 - Charges de personnel	82 161 281	016 - Allocation personnalisée APA	24 231 950
014 - Atténuation de produits	2 601 000	017 - RSA	975 500
016 - Allocation personnalisée APA	53 923 407	70 - Produits de services	802 545
017 - RSA	43 722 144	73 - Impôts et taxes	128 805 310
65 - Autres charges de gestion courante	119 436 494	731 - Impositions directes	134 648 342
6586 - Frais de fonctionnement des élus	255 000	74 - Dotations, subventions et participations	75 933 503
66 - Charges financières	3 687 007	75 - Autres produits de gestion courante	3 757 100
67 - Charges exceptionnelles	54 000	76 - Produits financiers	100 100
68 - Dotation aux provisions	1 400 000	77 - Produits exceptionnels	2 500
Total réel fonctionnement	344 632 312	78 - Reprises sur provisions	335 507
042 - Amortissements	33 000 000	Total réel fonctionnement	410 731 421
023 - Virement vers l'investissement	43 099 109	042 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	10 000 000
Total dépenses fonctionnement	420 731 421	Total recettes fonctionnement	420 731 421
 INVESTISSEMENT : 144 793 954			
040 - Ordre divers (reprise subv. tvx en régie)	10 000 000	021 - Virement depuis le fonctionnement	43 099 109
041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000	040 - Amortissements	33 000 000
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	31 916 319	041 - Ordre divers (opérations patrimoniales)	3 300 000
13 - Subventions d'investissements	-	<i>Neutralisation du solde d'investissement reporté (1068)</i>	31 916 319
16 - Emprunts et dette assimilées	15 897 849	024 - Produits de cessions	100 000
20 - Immobilisations incorporelles	2 892 644	10 - Dotations, fonds divers (hors neutralisation 1	7 700 000
204 - Subventions d'équipement versées	31 073 573	13 - Subventions d'investissement	5 426 267
21 - Immobilisations corporelles	4 783 833	16 - Emprunts et dette assimilées	20 004 000
23 - Immobilisations en cours	44 125 736	204 - Subventions d'équipement versées	-
Dont travaux dégâts intempéries	908 756	21 - Immobilisations corporelles	-
26 - Participations et créances rattachées	400 000	23 - Immobilisations en cours	-
27 - Autres immobilisations financières	404 000	27 - Autres immobilisations financières	248 259
Total réel investissement	131 493 954	Total réel investissement	65 394 845
Total dépenses investissement	144 793 954	Total recettes investissement	144 793 954

III. Répartition de la taxe d'aménagement

La loi de finances pour 2017 nous impose de déterminer un taux de répartition de la taxe d'aménagement entre le financement des espaces naturels sensibles (ENS) et celui du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) avant le 15 avril.

Le calcul des taux de répartition 2026 est fonction :

- Du montant de la subvention que le Département souhaite verser au CAUE sur l'exercice en cours : 465 000€ sont proposés dans le cadre du BP 2026 ;
- Et du niveau de perception de la taxe d'aménagement sur l'exercice précédent, soit 510 918€.

La répartition des dépenses éligibles s'établit en 2026 à 91 % pour le CAUE et donc 9 % pour les ENS. La baisse du produit de la taxe d'aménagement constatée depuis 2024 et la volonté du Département de sécuriser le montant de son financement auprès du CAUE amène mécaniquement à constater une augmentation significative de la part du CAUE dans la taxe d'aménagement.

IV. Autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

Le Département gère de manière pluriannuelle ses investissements. L'objectif de cette méthode est de planifier et d'optimiser nos dépenses, afin de mettre en adéquation notre stratégie financière et nos projets.

Vous trouverez en annexe les propositions de création d'autorisations de programme (AP) pour 2026, les modifications à la hausse ou à la baisse d'AP, et la ventilation des crédits de paiement (CP) sur les différents exercices. Le tableau ci-dessous donne une vue synthétique (en M€), de la totalité du PPI, que les opérations soient gérées en AP/CP ou pas.

	CP 2025 réalisés	CP 2026	CP 2027	CP 2028
DGS	0,1	0,3	0,2	0,2
Collèges, bâtiments, numérique	17,7	24,1	22,2	16,9
Solidarités territoriales	17,1	21,3	18,0	17,3
Routes et mobilités	27,0	31,0	36,1	46,0
Solidarités sociales	1,5	3,4	3,0	1,6
AP/CP	63,4	80,1	79,5	82,0
PPP routier	2,5	2,5	2,5	2,5
Subvention Régie Haut-Débit	2,8	2,3	2,4	2,4
Travaux dégâts intempéries	-	1,0	1,5	1,0
Divers (*)	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres investissements	5,4	5,9	6,5	6,0
Total PPI	68,8	86,0	86,0	88,0

(*) La ligne « divers » contient deux éléments gérés hors AP : l'habitat inclusif (équilibré en dépense et recette à 81 700€, le remboursement de la dette de 7 900€ d'un emprunt réalisé par Pyrénia.

Aux 80,1 M€ de CP 2026, viennent s'ajouter 5,9 M€ des dépenses d'investissement non gérées en AP/CP, dont notamment les travaux dégâts intempéries (0,9 M€), le PPP routier (2,5 M€), et la subvention à la Régie haut débit (2,3 M€), pour atteindre 86 M€.

Le budget a été voté à l'unanimité des 34 Conseillers départementaux

Annexe 1

Autorisations de Programme

•Création d'autorisations de programme

Ligne de crédit	Programme/ AP	Libellé AP	Montant d'AP	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030
57016	SOLIDTER / 2026-1	PLAN DE CORPS DE RUE SIMPLIFIE	500 000	250 000	250 000			
57028	SOLIDTER / 2026-2	SPORTS - EQUIPEMENTS SPORTIFS	100 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL GENERAL			600 000	270 000	270 000	20 000	20 000	20 000

•Clôture d'autorisations de programme

Programme AP	Millésime	Libellé AP	Montant d'AP à restituer	Montant des CP à restituer
5PTHP	2017/4	POLES TOURISTIQUES 2020	-66 930	
5FAR	2017/4	FONDS AMENAGEMENT RURAL	-1 525	
AGRIENVI	2020/2	EAU POTABLE ASSAINISSEMENT	-970	
SOLIDTER	2020/7	SECURITE INCENDIE	0	
TOTAL GENERAL			-69 425	0



Département des Hautes-Pyrénées

6, rue Gaston Manent - CS 71324 - 65013 Tarbes Cedex 9

Tél. 05 62 56 78 65

hautespyrenees.fr